



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le mardi 26 mai 2026 — Vol. 49 N° 4

Étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la
Solidarité sociale (2) : volet Emploi

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2026

Commission de l’économie et du travail

Le mardi 26 mai 2026 — Vol. 49 N° 4

Table des matières

Emploi	
Discussion générale	1
Document déposé	15
Adoption des crédits	34
Adoption de l’ensemble des crédits	34
Documents déposés	34

Intervenants

- M. Simon Allaire, président
- M. Jean-François Simard
Mme Filomena Rotiroti
M. Alexandre Leduc
M. Pascal Paradis
Mme Stéphanie Lachance
Mme Geneviève Hébert
- * M. Francis Gauthier, ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale
- * M. Jean Lortie, Commission des partenaires du marché du travail
- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le mardi 26 mai 2026 — Vol. 49 N° 4

**Étude des crédits du ministère de l'Emploi et de
la Solidarité sociale (2) : volet Emploi**

(Quinze heures trente-cinq minutes)

Le Président (M. Allaire) : Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie ouverte. Merci de prendre quelques secondes pour éteindre vos sonneries de téléphone, ordinateur, alouette.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2026-2027. Une enveloppe de trois heures a été allouée pour l'étude de ces crédits.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. Mme Dorismond (Marie-Victorin) est remplacée par M. Sainte-Croix (Gaspé); Mme Jeannotte (Labelle), par Mme Lachance (Bellechasse); M. Thouin (Rousseau), par M. Reid (Beauharnois); et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Emploi

Discussion générale

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la secrétaire. Alors, si vous êtes prêts, on se lance. On débute le premier bloc avec l'opposition officielle. Mme la députée de Jeanne-Mance—Viger, vous avez 22 min 21 s. La parole est à vous.

Mme Rotiroti : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, bon après-midi, M. le ministre, ainsi que les gens qui vous accompagnent, de votre ministère. Vous êtes nouvellement nommé ministre, alors bienvenue à cet exercice de reddition de comptes. Je salue aussi les membres de le deuxième groupe de l'opposition, les membres du gouvernement.

Alors, écoutez, d'entrée de jeu, M. le Président, je veux quand même officiellement féliciter le ministre, hein, qui vient d'entrer en poste. Et c'est le troisième ministre en quatre ans qui occupe la chaise de ministre responsable de l'Emploi, alors vous comprenez qu'aujourd'hui, après huit ans de gouverne... de gouvernement caquiste, on ne peut pas dire que les choses vont mieux par rapport à les acteurs dans le milieu de l'employabilité. Ils n'ont pas le sentiment qu'aujourd'hui, après huit ans, que les choses s'améliorent. Puis je pense qu'au cours de les questions qu'on va poser vous allez voir que vous allez peut-être arriver aux mêmes constats que nous.

Ceci dit, il y a une transformation qui se fait. Il y a, comme je vous dis, les organismes communautaires, avec tous les changements... parce que c'est le troisième ministre en quatre ans, à chaque fois que le ministre change, bien, on présume que tout est presque à recommencer. Les organismes communautaires, les groupes, les acteurs sur le terrain doivent constamment recommencer les représentations, refaire les mêmes rencontres, réexpliquer les mêmes enjeux à chaque ministre. Et il y a... plusieurs nous disent qu'ils n'arrêtent pas de faire des mémoires, des représentations, la documentation qui doit être refaite aussi pour être transmise.

Alors, la première question, c'est très, très simple, au ministre : Quelles sont vos grandes priorités pour les prochains mois?

M. Simard : Alors, bien, M. le Président, d'abord, tout vous dire... pour vous dire à quel point je suis heureux de me retrouver parmi vous. Effectivement, je suis arrivé en mandat il y a à peine un mois et j'ai l'occasion, aujourd'hui, d'être entouré par une équipe formidable. Et, comme le veut la tradition, vous me permettrez, bien sûr, d'abord, de saluer leur présence. Et puis, pour ne pas les oublier, je cherchais ma liste que j'ai remise dans je ne sais plus trop quelle chemise, mais, quoi qu'il en soit, j'irai a capella, bien sûr, en commençant, à ma droite, par notre sous-ministre en chef, qui est d'une présence extraordinaire, donc Mme Annick Laberge. Je suis aussi accompagné, à ma gauche, de mon chef de cabinet, M. Pierre-Alexandre Normand, et j'ai le grand patron de la Commission des partenaires du marché du travail, M. Jean Lortie, qui nous accompagne. Et nous avons de très nombreux sous-ministres qui sont derrière moi, mon équipe de cabinet. Alors, je vous salue tous, en particulier Francis, qui nous accompagne, que j'ai dérangé, encore dimanche dernier, à je ne sais plus combien de reprises pour m'assurer de l'acuité de ma connaissance.

Donc, ceci étant dit, je salue également les députés de la majorité ministérielle et les collègues de l'opposition, et on tentera, au cours des heures qui viennent, de pouvoir répondre au mieux aux questions toujours aussi pertinentes soulevées par nos collègues.

Et l'enjeu que soulève la députée de Jeanne-Mance—Viger est important. La relation que l'État du Québec, peu importe le ministère, entretient avec les OBNL, elle est cruciale, en particulier au niveau de l'emploi. Vous savez qu'on a, grosso modo... nous finançons, bon an, mal an, près de 400 organisations qui... en fait, nous finançons, nous achetons des services auprès de 400 organisations réparties à travers le territoire du Québec. Et puis, nous tous, comme

députés, nous sommes à même de voir l'extraordinaire compétence de ces groupes, leur disponibilité, leur agilité. Et ma priorité, c'est de poursuivre dans la lancée de mes prédécesseurs pour donner encore plus d'agilité au système.

Et vous savez que, donc, grosso modo, nous finançons, à hauteur de 250 millions de dollars par année, ces 400 organisations dont je vous parle, un financement qui est propre, bien sûr, à l'acquisition de services, et je pourrai... parce que M. le Président me fait le signe d'atterrir pour pouvoir poursuivre dans notre échange à cet égard.

• (15 h 40) •

Le Président (M. Allaire) : ... j'emploie les mêmes signes que vous employiez quand vous avez présidé. Allez-y, Mme la députée. La parole est à vous.

Mme Rotiroti : ...pas parce que vous n'êtes pas intéressant, c'est parce que le temps file, et on a plusieurs questions.

M. Simard : Non, non, non. Vous avez parfaitement raison. Vous avez parfaitement raison.

Mme Rotiroti : Mais très, très contente de vous entendre dire que la relation que le ministère a avec les OBNL... qui font un travail exemplaire sur le terrain. Dieu sait que, comme députés, on est très contents de les avoir dans nos comtés, hein, parce que c'est... Sinon, on serait à gérer ces cas-là et on est loin d'être des experts dans le domaine. Et vous dites que vous allez continuer dans la même veine que vos prédécesseurs. Je vous dirais : pas sûre que c'est la bonne voie, mais contente de savoir que vous allez donner plus d'agilité.

Alors, juste pour prendre la balle au bond, vous parlez d'agilité, alors, j'imagine que vous avez déjà des pistes en tête ou déjà des... comment je peux dire, des dossiers que vous voulez vous approprier pour faire avancer. Est-ce que je peux vous demander ça serait lesquels?

M. Simard : Oui, absolument. D'abord, commençons par rappeler le fait que nous avons, comment dire, changé la donne à partir de 2021 en... par une indexation sur une base annuelle des achats de services faits au niveau de nos OBNL. Ça, c'est une nouveauté très importante qui était réclamée par le milieu et que nous avons accordée depuis 2021, parce qu'il faut savoir que les tarifs étaient essentiellement gelés depuis 2004, 2005. Et non seulement nous opérons une indexation des sommes depuis 2021, sans arrêt depuis ce temps-là, avec les bonifications importantes que cela suppose au niveau financier, mais nous allons faire un rattrapage financier très important, 2004 jusqu'à 2020, en deux étapes. Et on a déjà une première tranche de financement additionnelle qui a été donnée, donc, à la hauteur de 7,25 % d'augmentation cette année. Ce sera la même chose l'an prochain. Donc, non seulement on est dans une logique d'indexation pour ne pas pénaliser nos partenaires, mais, qui plus est, on est dans une logique de rattrapage par rapport au financement perdu durant la période, si je ne m'abuse, qui était libérale.

Mme Rotiroti : Vous êtes dans la logique d'indexation.

M. Simard : Oui.

Mme Rotiroti : Pourtant, vous avez juste à vous promener dans votre propre comté pour rencontrer quelques-uns de vos partenaires, de vous faire dire qu'il y a un manque de ressources flagrant, que le financement a été coupé.

Alors, quand vous parlez de rattrapage, je vous fais remarquer que les OBNL, là, les organismes communautaires, pas plus tard qu'il y a quelques semaines, étaient tous ici, devant l'Assemblée nationale, en train de manifester parce qu'ils... ils n'ont pas vu une indexation, eux, dans leur budget. Le contraire, il y a eu des coupures et il y a... Ils veulent... Vous voulez qu'ils en fassent plus avec beaucoup de moins d'argent. Alors, expliquez-moi, quand vous dites «la logique d'indexation», lesquels vous avez indexés, combien d'organismes et dans quels secteurs.

M. Simard : Bon, je pense, M. le Président, à ce stade-ci, suite à la très bonne question qui m'est posée par ma collègue de Jeanne-Mance—Viger, il faut faire une distinction fondamentale entre le financement d'un OBNL et l'acquisition de services, hein, que nous achetons auprès de ces OBNL pour qu'elles puissent produire un certain nombre de services... pour lesquels ils sont spécialisés dans... sur leur territoire. Donc, nous, on n'est pas là directement pour le financement à la mission d'une organisation. Ce n'est pas a priori la base du ministère de l'Emploi. Nous, on est là pour développer l'employabilité, diminuer le taux chômage, augmenter le taux d'emploi, et on y arrive en travaillant avec 400 formidables partenaires partout sur le territoire.

Mme Rotiroti : Oui, avec tout le respect, M. le ministre, le taux de chômage auprès des jeunes a augmenté. On n'a jamais eu un taux de chômage aussi élevé auprès des jeunes, auprès de ces jeunes-là, au niveau de l'insertion de l'emploi.

Vous dites que vous n'êtes pas là pour financer les organismes communautaires par rapport à la mission globale. Moi, je vais... si je vous dis, là, que depuis que... puis ça, ce n'est pas directement vous, là, mais je parle de votre gouvernement, que vous êtes un gouvernement interventionniste, centralisé, tous les services à Services Québec, qui fait en sorte qu'on est en train de se priver de l'expertise que nous avons créée sur le terrain, et je parle de nos OBNL, qui fait un... qui font un travail extraordinaire, sur le prétexte que, bien, ils ne fissent pas dans votre... les critères qui sont définis par Services Québec. Je vais vous donner des exemples concrets tout à l'heure, mais là on jase, puis, en ayant cet échange-là, ça va me permettre de savoir où est-ce que vous voulez vous en aller.

Alors là, vous dites, vous allez être dans la continuité, mais, en même temps, vous allez donner l'agilité. Comment vous pouvez être dans la continuité puis donner l'agilité en même temps à nos OBNL, qui, je vous dis, là, sont pris à la gorge?

M. Simard : Alors, tout simplement parce qu'on est dans la continuité d'une série de mesures qui, depuis plusieurs années, donnent à chaque fois plus d'agilité à nos organisations.

Je vais vous donner un exemple très criant qui était demandé par les organisations. Nous, à l'Emploi, on va cesser le financement annualisé pour passer à un financement triennal. C'était une volonté du milieu que nous avons... auquel nous avons consenti parce qu'on trouvait que ça avait juste plein de bon sens que de pouvoir passer d'une logique annuelle à une logique triennale, ce qui fait que nos administrations sont moins sous le... sous le joug, pardon, d'une reddition de comptes annuelle. Je pense que vous voulez intervenir.

Mme Rotiroti : Bien, écoute, sur une base triennale, c'est bien, parce que ça donne la prévisibilité, chose que les organismes communautaires demandent depuis longtemps, et même on parle d'un financement quinquennal pour donner un petit peu plus de temps aussi.

Mais comment vous expliquez, à ce moment-là... parce que vous semblez dire : Bien, écoutez, on est à l'écoute, on donne de l'agilité, on donne... on va répondre à leurs demandes par rapport à la prévisibilité. Par contre, ce n'est pas ça qu'on entend sur le terrain, M. le ministre, avec tout respect. Qu'est-ce qu'on entend sur le terrain, c'est que la clientèle ne cesse pas d'augmenter, les ressources sont non seulement limitées, mais ils ont été coupés dans les dernières années. Et là, vous, vous me dites : Non, non, ce n'est pas ça.

Alors, moi, je vous demande, dans votre bonne... votre volonté d'être plus agile, dans votre volonté de donner la prévisibilité à nos organismes communautaires, vous avez... D'ailleurs, je vous demande depuis quand que vous avez donné le financement sur une base triennale. Est-ce que c'est tout récent? C'est depuis quand?

M. Simard : ...par étapes, sur trois ans, et, au terme de nos trois ans, on espère que...

Mme Rotiroti : À partir de quand?

M. Simard : L'an passé, de mémoire.

Une voix : ...

M. Simard : Ah! pardon. Je m'excuse. Ça commence cette année, mais... exactement, et, sur une base triennale, on...

Mme Rotiroti : Alors, ils ont déjà... ils ont déjà reçu la lettre, M. le ministre, en disant qu'ils vont être financés?

M. Simard : Bien, ce n'est pas tous les groupes en même temps. On va y aller par strate, par phase.

Mme Rotiroti : Par strate. Alors, la première... le premier groupe, ce serait qui?

M. Simard : Je peux peut-être demander à notre sous-ministre, s'il y a consentement, pour qu'elle vous les donne, là. Je n'ai pas la liste sous mes yeux.

Mme Rotiroti : Bien, elle pourrait les déposer à la commission.

M. Simard : Très bien. Ça va nous faire plaisir de le faire.

Mme Rotiroti : Comme ça, ça va être au bénéfice des tous les collègues, oui, si c'est possible.

M. Simard : Absolument, oui. Mais ceci étant dit, chère collègue, j'ai les chiffres devant moi, que je pourrai déposer, si vous le souhaitez.

Mme Rotiroti : Avec plaisir.

M. Simard : Mais de... depuis 2017, là, jusqu'à aujourd'hui, donc, on est rendus à 251 millions... plus de 251 millions en financement. On n'a jamais... Tu sais, de manière substantielle, il y a un accroissement, à chaque année, toujours plus grand, entre le budget et les prestations dispensées. Donc, chaque année, il y a de moins en moins de prestations sollicitées auprès de nos 400 OBNL, et pourtant le budget global, lui, non seulement s'est maintenu mais s'est accru, ce qui fait qu'au global, par individu, nous finançons beaucoup plus les services en matière d'employabilité maintenant qu'auparavant.

Mme Rotiroti : ...les services qui sont sélectionnés spécifiquement par Services Québec, qui fait en sorte qu'on vient d'oublier une strate de ces gens-là.

Mais on va aller dans un témoignage, parce que vous semblez dire que tout est beau, qu'on a réglé beaucoup de problèmes, et je vais vous dire que ce n'est vraiment pas sûr, pour avoir parcouru le... fait des tournées à travers le Québec, là, puis à rencontrer ces gens-là. Ce n'est pas le son de cloche qu'on a sur le terrain.

Alors là, je vais vous lire un petit peu un témoignage. Alors : «Plusieurs organismes dans l'employabilité nous avaient lancé un cri de coeur concernant l'évolution des services d'accompagnement vers l'emploi au Québec. Plusieurs nous disaient avoir l'impression que le gouvernement traite désormais l'employabilité comme un simple programme administratif à gérer à distance plutôt que comme un travail profondément humain de réinsertion, d'accompagnement et de restructuration personnelle. Depuis quelques semaines, nous avons repris les rencontres avec plusieurs organismes partout au Québec.»

Ça, c'est Horizon Carrière. C'est un organisme qui travaille dans l'employabilité, qui est dans mon comté. C'est Mme Lina Raffoul, que je salue parce qu'elle nous regarde, présentement, qui fait un travail extraordinaire.

«Honnêtement, ce que nous entendons sur le terrain est extrêmement préoccupant. Plusieurs intervenants nous disent avoir l'impression que le gouvernement a progressivement remplacé la proximité humaine par une logique de centralisation, de reddition de comptes et de gestion administrative. Pourtant, derrière les programmes d'employabilité, il y a souvent des jeunes de la DPJ, des personnes qui vivent des enjeux de santé mentale, des personnes qui ont connu l'itinérance, des femmes victimes de violence et des gens qui tiennent simplement se retrouver un peu de stabilité ou d'unité dans leur vie.»

• (15 h 50) •

Alors, M. le Président, un organisme nous raconte récemment le cas d'une jeune mère monoparentale qui occupait déjà un emploi à temps partiel mais incapable de payer ses factures et de nourrir convenablement ses enfants. Cette femme ne demande pas l'aide sociale, elle ne veut pas aller sur l'aide sociale, elle demande simplement de l'aide pour trouver un emploi à temps plein. Pourtant, parce qu'elle occupait déjà un emploi à temps partiel, sa demande a été refusée. Cette femme aura ensuite sombré dans une situation d'exploitation sexuelle afin de survivre financièrement. Lorsque l'organisme a tenté de la... de réintervenir, on lui aura finalement répondu qu'il ne s'agissait plus d'un enjeu d'employabilité, mais plutôt d'un enjeu qui relève de la santé mentale et réseau de la santé.

Comment une personne peut-elle espérer de se reconstruire lorsque le système lui-même la renvoie constamment d'une porte à l'autre? Est-ce que le ministre reconnaît qu'il existe actuellement des personnes extrêmement vulnérables qui tombent littéralement entre les mailles du filet administratif gouvernemental?

M. Simard : Bien, chère collègue, M. le Président, sachez à quel point je suis extrêmement sensible au cas dont vient de nous parler ma collègue de Jeanne-Mance—Viger. D'abord, je salue les intervenants du groupe Horizon Carrière. Et, dans chacune de nos circonscriptions, nous avons, comme ça, l'exemple de relais communautaires qui viennent en appui à des personnes qui rencontrent des épreuves de vie excessivement difficiles. Et c'est la mission fondamentale du ministère de l'Emploi, c'est de soutenir des groupes communautaires qui, chacun, selon leur spécialisation, selon leur territoire d'intervention, ont développé une expertise que personne d'autre a. C'est la raison pour laquelle, nous, comme ministère, nous achetons des services auprès des groupes les plus compétents pour pouvoir intervenir. Et nous n'avons jamais cessé de le faire, malgré des coupures financières importantes imposées par le gouvernement fédéral dans la diminution des transferts qu'il nous octroie, une diminution de 145 millions par année qu'on va devoir subir pour au moins trois ans. Et, malgré cette ponction très importante de revenus, le gouvernement du Québec est présent en maintenant de manière très active, malgré parfois des demandes sur le terrain, l'essentiel des budgets dévolus à nos OBNL.

Mme Rotiroti : Je vous écoute, M. le ministre, puis loin de moi de dire que vous n'avez pas cette sensibilité-là, au contraire, mais les actions ne suivent pas les mesures qui sont mises en place. Alors, moi, je vous dis : On a des OBNL qui font un travail en employabilité, qui ont créé une certaine expertise dans le domaine qu'aujourd'hui on se retrouve... dans une situation, parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans une case qui a été déterminée par Services Québec, ils ne sont pas capables d'offrir le service.

Alors, moi, je veux savoir, vous, en tant que ministre qui vient d'arriver dans le dossier, que je suis sûre et certaine que vous entendez les mêmes choses que tous les députés, les 125 députés, on entend dans nos comtés, qu'est-ce que vous allez entamer, faire? Dans le fond, je vous demande : Est-ce que vous avez l'intention de décentraliser au lieu de continuer à centraliser les pouvoirs à Santé Québec?

M. Simard : Bon, alors, il y a plusieurs enjeux qui sont soulevés dans la question de ma collègue. Simplement commencer par là où elle a terminé, sur les enjeux de décentralisation. Vous savez qu'on a à peu près 170 bureaux de Services Québec répartis partout sur le territoire. On a des directions régionales très actives, qui sont en lien direct avec nos groupes communautaires partout sur le territoire. Conséquemment, M. le Président, j'ose vous dire qu'il serait difficile d'être plus décentralisé que nous le sommes. On est un des ministères les plus près de l'action, les plus près du lieu, donc les plus près des besoins.

Maintenant, pour faire juste quelques pas en arrière par rapport à l'intervention de ma collègue, il est très, très difficile ici, lors d'une étude de crédits, de parler de cas spécifiques, quels qu'ils soient, surtout lorsqu'ils sont aussi graves que ceux dont me parle ma collègue. Mais ce que j'ai compris de ma sous-ministre, c'est qu'à ce stade la direction générale de Services Québec n'avait pas été interpellée, à ce jour, par le cas mentionné. Donc, moi, je l'invite, j'invite véritablement Horizon Carrière... parce que vous savez que chaque OBNL, comment dire, a un fonctionnaire qui s'occupe de lui, et puis il s'agit d'être en lien avec Services Québec pour voir comment nous pouvons, le plus rapidement possible, venir en aide à cette dame dont vous nous parlez.

Mme Rotiroti : Bien, c'est ça, l'enjeu, exactement qu'est-ce que vous venez de soulever, M. le ministre. C'est qu'auparavant, ça aurait été l'organisme qui aurait pris en charge la madame, qui aurait aiguillé la madame puis il aurait

assuré qu'elle ne tombe pas davantage dans la vulnérabilité. C'est justement ça, ça tombe entre deux chaises parce qu'ils doivent être référés à Services Québec. C'est exactement...

Vous venez d'expliquer un cas typique, pas nécessairement... Ce cas-là, c'est un exemple parmi d'autres. Je peux vous en donner dans... dans plein d'autres cas, là. Mais le problème, c'est ça, c'est qu'auparavant ces organismes-là, communautaires, là, recevaient du financement qu'ils ne reçoivent plus... qui ont une expertise dans le domaine de réinsertion et de l'employabilité. Et aujourd'hui ces gens-là, pour des critères qui sont bien spécifiques, hein, des... on travaillait en vase clos, n'ont... pas capable de répondre aux besoins de la madame parce qu'il doit être référé ailleurs. Vous venez de le dire vous-même, qu'elle réfère à Services Québec, quand eux, ils ont l'expertise pour l'avoir aidé, mais ça ne rentre pas dans les stats, les statistiques.

Le Président (M. Allaire) : ...

M. Simard : Oui, bien, essentiellement, M. le Président... et c'est toujours excessivement délicat de parler d'un cas particulier comme ça, tu sais, en séance tenante, en commission, parce que chaque cas a ses spécificités. Vous êtes une députée de longue date, je le suis également, donc je ne voudrais pas commenter un cas comme celui-là, bien qu'il soit, à mes yeux, très important. Et puis, ça, ça vient beaucoup nous chercher, ce que vous me racontez puis... En tout cas, dans la mesure du possible, moi, je serai là pour vous accompagner. Après l'étude de crédits, là, on tente de s'en reparler.

Le Président (M. Allaire) : ...secondes. Ça va? Parfait. Merci. Ça met fin à ce bloc d'échange avec l'opposition officielle. On enchaîne avec la deuxième opposition. M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve, 14 min 48 s.

M. Leduc : Merci, M. le Président. Salutations à M. le ministre. Félicitations pour vos nouvelles fonctions. Salutations, évidemment, à tous ceux et celles qui l'accompagnent aujourd'hui.

J'aimerais qu'on parle du RQAP. C'est un de mes dadas que j'aime beaucoup. J'en ai profité personnellement quand j'ai été un heureux père, il y a quelques années de ça maintenant, puis c'est un régime qui est quand même très apprécié des Québécois et Québécoises. Et, en cette salle, il y a plus de cinq ans maintenant, j'avais discuté de... avec votre prédécesseur, l'ancien ministre de l'Emploi, le député de Trois-Rivières, d'un projet de loi. Donc, en 2019, on a négocié un projet de loi, une réforme du RQAP, qui a changé quelques éléments.

Un des éléments qui étaient importants là-dessus, c'est qu'on avait beaucoup de surplus puis on voulait améliorer la présence des pères, que les pères soient plus présents auprès de leurs enfants. Tous les rapports disent que c'est une bonne chose. Ça partage la charge mentale, ça implique le père plus tôt dans la vie de l'enfant, et les études démontrent qu'il va le rester, impliqué près de l'enfant, tout au long de sa vie, plus il l'est dans la prime jeunesse de cet enfant-là. Or, le ministre avait inventé une espèce de manière de procéder, où est-ce que, si on forçait le partage du congé parental et qu'on rajoutait un petit bonus de plus quatre semaines, il espérait que ça ait un effet statistique sur la présence des pères. Moi, je plaçais plutôt, à l'époque, qu'il faudrait rajouter des nombres de semaines réservées aux pères.

Or, le rapport de mise en oeuvre du projet de loi est sorti il y a quelques mois, quelques semaines. Le projet de loi, donc, 2019, c'était écrit dans la loi, on fait la mise en oeuvre, cinq ans plus tard, on y est. Et, quand on regarde, notamment à la page 6, où est-ce qu'on fait l'analyse de cette mesure-là, c'est écrit la chose suivante : «Toutefois, la durée moyenne de semaines de prestation prises par ceux qui les partageaient — on parle... on fait référence aux pères, ici — est passée de 12 à 10,8 de semaines entre 2006 et 2015, avant de se stabiliser à 11 semaines au cours des années subséquentes.» Pas un effet intéressant du tout sur la présence du père.

Puis, quand on va un peu plus loin dans le rapport, à la page... 20, pardon, à la bas... au bas de la page 20, il y a un tableau avec les naissances, les adoptions. Moi, je me concentre sur les naissances et les... c'est les durées des prestations. Les semaines prises, dans les faits, par les pères et les mères, ça part de 2019, ça va jusqu'à 2023, bien, les pères, ça n'a pas bougé bien, bien. On part à 9,1, en moyenne, de semaines utilisées par les pères, jusqu'à 10,6, 2023, donc, un effet, à toutes fins pratiques, marginal.

Est-ce que vous êtes donc en mesure de me... faire le même constat que moi, que ça n'a pas fonctionné, le partage des semaines, tel que le ministre, votre prédécesseur, l'avait imaginé en matière de présence effective supplémentaire du père auprès des enfants?

• (16 heures) •

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

M. Simard : Bien, M. le Président, mon collègue soulève un enjeu très important, qui est celui du congé parental, plus particulièrement, disons, paternel. Moi, je suis d'une génération qui n'a pas pu totalement, autant qu'elle l'aurait souhaité, bénéficier d'un congé parental paternel. Et on sait à quel point c'est crucial pour la famille, pour les enfants, pour la mère elle-même. Et moi, je pense qu'une société comme la nôtre avance graduellement. On va dans la bonne direction. Est-ce qu'on a atteint une situation optimale? Sans doute qu'on peut toujours faire mieux, mais je pense que, comme société, il n'y a pas beaucoup d'endroits dans le monde où nous sommes aussi généreux que nous le sommes dans des logiques de congés parentaux.

Alors, est-ce qu'il peut y avoir des améliorations ici et là? Est-ce que le partage est efficient? Est-ce qu'il est maximal? Est-ce qu'on ne peut pas faire quelque chose de mieux? Très certainement que oui. Mais moi, je vous dis, globalement, M. le Président, je pense que nous sommes dans la bonne direction et nous sommes une des sociétés qui, dans le monde, est un leader.

M. Leduc : Ça n'a pas marché pour différentes raisons, M. le Président, ces chiffres que vous nous présentez, votre ministère, dans ce rapport-là, d'une part, parce que les semaines réservées aux pères, si vous ne les prenez pas, elles disparaissent. C'est plus facile d'aller négocier avec son employeur pour dire : Bien là, tu me donnes-tu mes cinq semaines? Si je ne les utilise pas, on les perd. Tandis que le congé partageable, il est partageable, bien sûr, entre la mère et le père. L'autre raison aussi, c'est que le partage forcé, le bonus de plus quatre dans le partage forcé, ça n'adonne pas à toutes les familles de faire ça. Certaines l'utilisent, les statistiques le montrent, puis c'est bien correct, mais ça n'a pas un effet substantiel sur les chiffres.

Donc, partagez-vous le même constat, que cette mesure-là n'a pas, dans les faits, ajouté une présence plus soutenue du père auprès des enfants?

M. Simard : Alors, M. le Président, je remercie mon collègue pour sa question qui me rejoint beaucoup dans mon expérience de vie. Et je sais à quel point ça fait partie de la réflexion de bien des couples. Avant d'avoir des enfants, tu sais, on y pense. Et moi, quand je vous disais, à la base, que nous sommes dans la bonne direction, on me partage des chiffres selon lesquels la proportion, donc, des couples en partage, est passée de 8 % à 32 % à travers le temps. Donc, c'est quand même très significatif, cette augmentation-là. Est-ce que c'est suffisant? Peut-être pas. Est-ce qu'on peut aller plus loin? Très certainement, mais, au risque de me répéter, je pense que, donc... et ça, récemment, là, donc, de 2001 à aujourd'hui. Autrement dit, c'est un pas dans la bonne direction, que je salue.

M. Leduc : Encore une fois, j'ai vu ces chiffres-là aussi, M. le Président, mais ça n'a pas d'effet réel, selon les propres rapports, sur le nombre de semaines effectivement prises par le père.

Il y en a des solutions, M. le ministre. Votre gouvernement a procédé, il y a quelques mois, à une quatrième baisse de la... du taux de cotisation du RQAP, quatrième baisse depuis 2016. On se prive donc... c'était 315 millions de dollars pour 2024, la projection, pour 2025, c'était 389 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent dont on s'est privé pour des baisses de cotisations que personne ne demandait. N'aurait-il pas lieu de faire, lors de la prochaine... des prochains surplus... parce qu'il s'enlève pour peut-être y en avoir d'autres, des surplus, cesser... Pouvez-vous prendre l'engagement de cesser les baisses de cotisations et d'investir plutôt les surplus dans l'amélioration du régime, notamment dans les semaines réservées aux pères?

Vous savez qu'on était précurseurs en 2006, lors de la mise en place du régime. On commence à être un peu milieu, fin de peloton, là, sur les semaines réservées aux pères. La plupart des pays de l'OCDE ont bougé vers huit, neuf, 10, des fois 11 semaines réservées aux pères. On n'en a que cinq. On a calculé, à Québec solidaire, que d'en rajouter cinq, donc, pour un total de 10, ce serait à peu près 200 millions de dollars annuellement, ce qui est la moitié des surplus qu'on projetait pour l'année prochaine. N'y a-t-il pas lieu, donc, de dire : Oui, c'est bon, on arrête les baisses de cotisations, puis les prochains surplus, on les mettra dans le régime, notamment sur les semaines réservées aux pères?

M. Simard : Bien, je remercie mon collègue pour sa question. Je ne peux pas m'avancer sur ces baisses de fonds, si ce n'est que pour vous dire que pour... On a baissé de 13 %, l'an passé, les cotisations, et c'est quelque chose qui est très, très, bien sûr, apprécié des cotisants. Et les informations qui viennent... qui me parviennent sont à l'effet que les employeurs sondés, également, l'an passé, par rapport à nos mesures les trouvaient très avantageuses, très progressistes.

Encore là, c'est une manière pour moi, M. le Président, de vous dire qu'il me semble que, comme société, nous progressons. Y a-t-il des améliorations potentielles à opérer? Très certainement. On ne vit pas dans un monde qui est parfait, mais ceci étant dit, je pense que nous cheminons à bon rythme dans la bonne direction.

M. Leduc : Je terminerai cet échange sur le RQAP, M. le ministre, en vous disant qu'il y a un débat naissant au Québec sur le taux de natalité. Faut-il faire des mesures pour rehausser le taux de natalité? Ça produit certains effets, des fois négatifs, dans les milieux des femmes, notamment, les milieux féministes, qui ont l'impression qu'on est peut-être en train de reculer sur le contrôle du corps des femmes.

Le RQAP, la bonification du RQAP, ce serait une mesure positive, hein? Pourquoi les gens n'ont pas de... ont moins envie, peut-être, de faire des enfants? Bien, il y a le taux de chômage à 10 %, on en parlera tantôt, les maisons coûtent très cher, il y a l'écoanxiété qui est dans le tapis. Mais, si on avait des conditions positives pour avoir un enfant, comme le régime du RQAP, ça pourrait contribuer de manière intéressante au débat sur le taux de natalité. Je vous laisse dans votre besace de réflexion, M. le ministre, dans le...

M. Simard : ...collègue. Ceci étant dit, l'argent ne poussant pas dans les arbres, tout ça vient des travailleurs.

M. Leduc : Nécessairement.

M. Simard : C'est une réflexion globale qu'on doit avoir par rapport à la capacité de payer de l'ensemble de la population.

M. Leduc : On est d'accord là-dessus. On est d'accord là-dessus. Parlons du milieu communautaire, ma collègue en parlait tantôt, moi, je veux me concentrer sur un cas particulier qui m'est cher, qui est dans ma circonscription, qu'on vous a sûrement bien breffé à... votre équipe là-dessus, c'est Le Boulot vers... Boulot vers, son directeur, Jean-François Lapointe, est derrière nous, est avec nous ici, en commission, aujourd'hui. L'an dernier, avec votre prédécesseure, il était là aussi. On avait demandé si sa prédécesseure était ouverte à faire une rencontre, elle avait dit oui, mais... puis là je ne lance pas de brique, mais la rencontre avait eu lieu dans le coin du corridor, improvisée.

Je vous reposerais une rencontre... une question plus formelle, cette fois-ci. Seriez-vous ouverts, M. le ministre... parce que je sais qu'il vous a envoyé une belle lettre détaillant, là, ses demandes, il y a quelques semaines, à une rencontre en bonne et due forme avec M. Lapointe, quelqu'un de son CA, des gens de votre cabinet, mais vous, en personne, seriez-vous prêt à vous asseoir pendant une demi-heure, 45 minutes, 1 heure... vous gérez votre agenda, bien sûr, mais une vraie rencontre en bonne et due forme avec M. Lapointe, de Boulot vers?

M. Simard : M. le député d'Hochelaga... enfin, je m'adresse à vous, M. le Président, cher collègue d'Hochelaga-Maisonneuve, ça me ferait un immense plaisir que de pouvoir rencontrer, d'ailleurs, le plus rapidement possible, M. Lapointe. Ce ne serait pas ma première rencontre du genre. Ceux qui me connaissent savent que j'essaie d'être le plus accessible possible. Je suis souvent à Québec par contre, il faut qu'il sache ça, je suis ministre responsable de la région de Québec, mais ce n'est pas grave, on prendra...

M. Leduc : S'il est là aujourd'hui, c'est qu'il est prêt à se déplacer, visiblement.

M. Simard : Oui. On prendra... bien, on prendra le temps qu'il faut pour se rencontrer, que ce soit à Québec ou à Montréal. Et je lève mon chapeau au travail formidable de député que vous faites en défendant les groupes de votre circonscription. C'est tout à votre honneur.

M. Leduc : C'est gentil, M. le ministre. Salutations aux collègues des autres partis aussi qui avaient parlé de Boulot vers dans le passé.

Je vous résume un peu la situation puis je vous laisserai, bien sûr, discuter avec eux à la fameuse rencontre, mais il y a eu une espèce d'exercice, bien, de... je peux le dire comme ça, de coupures, là, l'an dernier. On avait réussi à sauver Boulot vers avec un engagement de prolonger une des deux subventions, là, qui est fournie par le ministère. Malheureusement, cette année, on a eu la mauvaise nouvelle qu'il n'était pas possible de continuer. L'organisme, cela étant dit, s'est relevé les manches, a décidé d'aller bouger vers le financement des fondations, le financement extérieur, le financement privé, qu'on pourrait dire, avec un bon succès, un bon succès d'estime, un bon succès de terrain.

Moi, j'étais là, la semaine dernière, en fait. Je ne sais pas si vous faites ça, des fois, dans vos circonscriptions respectives, chers collègues, mais je suis invité à présenter ça fait quoi, un député, dans la vie, comment ça marche, les élections, avec les jeunes qui sont là, à Boulot vers, qui font de l'ébénisterie. On part de la base, là, le municipal, le provincial, le fédéral, les élections, le contrôle au gouvernement, etc. C'est toujours extrêmement pertinent et enrichissant.

Mais ils font des petits miracles, le Boulot vers, en sortant... Bien, c'est aussi de la prévention de l'itinérance, hein, vous le savez très bien, c'est des jeunes qui ont été parfois... qui sont sortis du système scolaire, qui ont perdu une certaine foi dans le système, au sens large, du gouvernement, de la société québécoise. Alors, si on a des organismes comme Boulot vers, d'insertion, de formation, qui leur tendent la main, qui les accueillent, qui leur donnent un sens de la communauté, une éthique de travail, des notions de citoyenneté aussi, bien, je ne pense pas que c'est des investissements qui sont perdus, bien au contraire. C'est des investissements qu'on fait sur la personne, sur le jeune pour en faire un travailleur, un citoyen modèle puis aussi pour prévenir une situation d'itinérance potentielle, qui va coûter, disons-le, à la société beaucoup plus cher, à la fin de l'exercice.

M. Simard : Oui. Alors, M. le Président, je suis très sensible à ce que soulève notre collègue. Ce n'est jamais agréable de voir un groupe de notre comté qui, bien, éprouve des difficultés financières.

Je commencerai par la base, puis, en tout respect pour le travail que fait Boulot vers puis sous réserve des discussions que nous aurons ensemble, là, plus tard, puis je ne suis pas un expert de Boulot vers, je suis encore moins un expert de votre écosystème, là, communautaire... Donc, je m'avance prudemment en vous disant qu'essentiellement, si on reprend l'essentiel de l'opération, on a, grosso modo, 400 OSE. Parmi ceux-là, à peu près 50 % de ceux-là se retrouvent sur le territoire montréalais, ce qui est tout à fait... ce qui est tout à fait normal. Et ce qui est important pour l'État québécois, c'est de pouvoir... et le ministère de l'Emploi en particulier, de pouvoir harmoniser l'achat de services en fonction des besoins qui existent sur son territoire. Ces besoins sont mouvants, hein, ils ne sont pas figés dans le temps. Et il faut voir aussi, donc, dans cet écosystème, est-ce qu'il y a duplication de services, comment on ne peut pas optimiser, finalement, pour les gens qui sont à la recherche d'emploi, qui ont besoin de secours en matière d'employabilité, qui veulent peut-être entrer dans une entreprise d'insertion du travail, quelle est la meilleure des solutions.

Je vous donne un exemple, puis je ne veux pas parler à travers mon chapeau, mais si, admettons, Boulot vers est à une minute ou cinq minutes de marche d'un autre organisme qui fait à peu près la même chose, est-ce que... est-ce qu'il n'y a pas possibilité de consolider, finalement? Voilà.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Il reste à peu près une minute, peut-être, pour une autre question.

• (16 h 10) •

M. Leduc : ...M. le ministre, puis on aura peut-être le temps d'y aller plus en profondeur, mais, justement, votre prédécesseur avait mis sur pied un fonds de fusion. Êtes-vous en mesure de nous dire combien de gens ont appliqué et comment avez-vous dépensé... c'était 5 millions, de mémoire, le fonds de fusion?

M. Simard : Je n'ai pas cette information sur le bout des doigts, mais, avec votre consentement...

M. Leduc : Oui, parfait.

M. Simard : ...je pourrais demander à ma sous-ministre de pouvoir vous donner cette réponse très précisément.

M. Leduc : Parce que, malheureusement, je sais qu'il y en a un... il y en a deux, organismes de ma circonscription, qui ont fusionné. Ça adonnait bien, il y avait une direction qui partait à la retraite, une mission similaire. Ce qui est arrivé, par contre, dans le temps qu'il me reste, M. le Président, c'est qu'à la seconde où la fusion a eu lieu, les téléphones commençaient à sonner de la part d'Emploi-Québec pour commencer à couper. Alors, ce n'était pas un exercice de rationalisation pour dire : On va mettre en commun des ressources, c'était un exercice de coupures. Alors, le mot s'est passé dans les organismes, ils ont dit : Oh boy! faites attention, parce que, si vous fusionnez, au détour, le gouvernement vous attend puis il va commencer à vouloir couper des affaires.

M. Simard : Oui. Bien, en tout respect, M. le Président, j'entends ce que dit mon collègue, mais on n'est pas dans une logique de scie tronçonneuse, là, pas du tout. La logique de l'action du gouvernement du Québec, c'est d'être adapté aux besoins du milieu, et on injecte les services en conséquence.

Le Président (M. Allaire) : Merci... de ce bloc d'échange avec la deuxième opposition. Donc, on revient avec l'opposition officielle. Mme la députée, la parole est à vous pour 22 min 11 s.

Mme Rotiroti : ...M. le Président, à mon tour de saluer M. Lapointe de Boulot... qui est parmi nous, aujourd'hui, que... moi-même, j'ai eu l'occasion de lui parler tout récemment. Alors, je voulais, par respect, laisser le temps à mon collègue d'Hochelaga-Maisonneuve, vu que l'organisme se trouve dans son comté, de vous poser la question, et bien contente de savoir que, cette fois-ci, la rencontre va se faire avec les membres de son conseil d'administration.

Je vais vous dire, je ne connais pas beaucoup l'organisme, mais, pour le très peu de temps que j'ai pu m'entretenir avec M. Lapointe, ils font des miracles, des petits miracles avec pas grand-chose, alors. Et ça revient à qu'est-ce que... à notre premier bloc d'échange, M. le ministre, quand je vous dis qu'on a des organismes comme celui-là, comme Horizon Carrière, qui font un travail extraordinaire dans les milieux, qui sont ancrés, qui connaissent le monde, qui connaissent comment, tu sais, aller chercher de l'aide et comment aider ces gens-là. Puis ils ont un taux de succès qui est quand même extrêmement impressionnant, M. le ministre.

Et, au jour au lendemain, ces organismes-là... je vous dirais même, ces organismes-là, là, que je viens de nommer, là, dépassent les cibles qui sont fixées par votre... par Services Québec, par votre propre ministère. Et, au jour au lendemain, ils se retrouvent dans des situations précaires parce qu'ils n'ont pas d'argent, ils sont à la recherche de l'argent. Alors, je peux vous dire qu'est-ce que l'organisme Boulot a fait. Ils sont allés chercher des fonds pour rester en vie, parce que, justement, on ne pouvait pas laisser tomber ces gens-là puis...

Mais il ne demeure pas moins que vous ne répondez pas à la question quand je vous pose la question : Comment qu'au jour au lendemain ces organismes-là, qui ont toujours été financés, aujourd'hui, ils se retrouvent avec des cibles... ils atteignent des cibles beaucoup plus... Puis, quand je dis, beaucoup plus de Services Québec, ça veut dire qu'eux, là, ils sont plus performants que Services Québec, dans la question de l'employabilité ou dans la question de réinsertion d'emploi. Puis eux, ils se font couper. Alors, on est toujours à la base... à la case de départ, M. le ministre.

Vous dites... vous venez de dire, ça a sorti de votre bouche : On doit s'adapter au milieu. Très bien. Alors, si on veut s'adapter au milieu, il faut aussi être à l'écoute, hein, puis d'être capable de faire un recensement de ces organismes-là, parce que je ne dis pas qu'ils sont tous au même niveau, mais ceux qui sont performants, ceux qui sont, je vous dirais, exemplaires, hein? Parce que je pense qu'on veut tous la même chose, M. le ministre, moi et vous, là, on veut que ces gens-là, les plus vulnérables de notre société se retrouvent sur le marché du travail, qu'ils se retrouvent dans un processus de réintégration, d'une façon ou d'un autre. Je pense que ça... je pense qu'il n'y a personne autour de la table que ce n'est pas ça qu'on veut, hein? C'est l'objectif final. Comment ça se fait qu'aujourd'hui ces gens-là se retrouvent à la recherche de financement?

M. Simard : Bon, alors, M. le Président, j'aimerais revenir à ce dont nous parlions dans le premier bloc avec ma collègue. Il y a une importante nuance à opérer ici entre l'achat de services que nous faisons auprès de groupes spécialisés en matière d'employabilité et qui ont pour nature d'être des OBNL, et le financement à la base, à la mission de ces mêmes OBNL. Donc, la mission du ministère de l'Emploi, ce n'est pas d'assurer le financement des OBNL, cela revient à d'autres ministères. Nous, ce que nous faisons, nous achetons des services en matière d'employabilité auprès d'organisations spécialisées, tantôt auprès de populations plus marginalisées, plus éloignées du marché du travail, pour les ramener, donc, en employabilité, mais l'achat de services dépend bien sûr du besoin identifié dans le coin de pays d'où on parle. Alors, ça prend une adéquation entre les services achetés, les besoins du milieu. Et nous finançons d'ailleurs de manière plus conséquente, d'année en année, ce financement. L'évolution du taux horaire moyen, de 2012 à 2027, en mesure d'aide à l'emploi, le taux horaire, et je pourrai déposer le tableau, est passé de 66 \$ à 89 \$. Bien, c'est sûr, ça dépend selon les services, mais c'est la moyenne. C'est une forte évolution, je crois.

Le Président (M. Allaire) : Merci.

Mme Rotiroti : Vous pouvez... Oui. Si vous souhaitez, M. le ministre, vous pouvez déposer votre tableau. Je comprends, vous faites... vous parlez d'achat de services, parce que... vous revenez souvent là-dessus, de l'achat de services, puis que vous n'êtes pas là pour financer la mission globale. Très bien, je vous le... je le comprends.

Alors, comment expliquez-vous que tous les organismes communautaires sont à boutte, ils n'y arrivent plus, et que c'est des organismes, j'en ai nommé deux, je peux vous en nommer, j'en ai une panoplie, où est-ce qu'eux, ils

excédent, excédent, excédent les taux de réussite bien plus que Services Québec peuvent faire? Ça veut dire qu'il y a un besoin... Vous dites : Je dois arrimer l'achat de services avec les besoins. C'est ça que vous dites. Les besoins sont toujours en augmentation, mais...

M. Simard : Non, souvent non.

Mme Rotiroti : ...l'achat de services ne suit pas, parce que, si ça suivrait, on ne laisserait personne dans la rue, M. le ministre. On ne laisserait personne sans être servi ou être vu, que ce soit par l'organisme ou que ce soit par Services Québec. Alors, comment expliquez-vous ce phénomène-là? Parce que normalement, votre logique, si je prends votre logique, on achète le service pour le besoin. Très bien. Alors, vous voyez où est-ce que je m'en vais? OK. Combien d'achats de services vous avez faits dans l'année par rapport à la demande?

Le Président (M. Allaire) : Juste avant votre réponse, M. le ministre, là, parce que je veux juste revenir sur le tableau, simplement l'acheminer au secrétariat pour un dépôt officiel. Parfait?

M. Simard : ...dépose ça immédiatement.

Le Président (M. Allaire) : Parfait. Allez-y, vous pouvez répondre.

M. Simard : Alors, je vous rappelle que, grosso modo, bon an, mal an, le budget global de financement de nos 400 organisations vouées à l'employabilité au Québec est de 250 millions de dollars, et nous continuons d'opérer ce financement.

Et vous me disiez : Il y a toujours un accroissement des demandes. Bien là, là-dessus, on n'est pas forcément d'accord, vous et moi, parce que, selon les endroits... Écoutez, on a assisté à une forte baisse... une forte baisse du taux de chômage, une forte hausse du taux d'emploi, une forte baisse de gens qui sont sur le dernier recours, à travers les années. Et donc, conséquemment, lorsque la demande en matière d'employabilité diminue, on ne peut pas dire que, forcément, il y a une hausse.

Il peut y avoir des hausses ponctuelles, momentanées. On voit que le marché du travail se resserre, actuellement, mais, pour l'essentiel, nous réussissons, et c'est pour vous dire à quel point nous tenons à nos organisations communautaires, nous réussissons à maintenir un financement d'au-delà de 250 millions \$ par année, et cela malgré une importante coupure de 145 millions, année après année, imposée par le gouvernement fédéral.

Mme Rotiroti : Oui, mon... C'est ça, c'est la faute du fédéral, mais c'est... vous n'avez pas répondu à ma question, M. le ministre. J'imagine qu'ils... comme vous demandez d'avoir des redditions de comptes, hein, assez fréquents... nos organismes communautaires sont remplis... ils font juste remplir de la paperasse par-dessus de la paperasse, puis je... on en discutera un petit peu, je fais juste fermer la parenthèse sur la paperasse parce que j'ai d'autres choses à dire là-dessus, j'imagine qu'il y a une reddition de comptes chez vous, dans votre ministère, qui fait en sorte que vous êtes capable de me dire... vous pouvez le déposer, si vous ne l'avez pas entre les mains, là, de l'achat de services que vous faites par rapport à la demande. Vous me parlez de 400 organismes en employabilité. Très bien, ça, ça va. Dans la demande d'achat de services, versus la demande des organismes, c'est quoi, les chiffres que vous avez?

• (16 h 20) •

M. Simard : Bon, alors, on a un tableau ici qui pourrait, pour l'essentiel, M. le Président, répondre à l'excellente question de ma collègue et qui est très révélateur de l'évolution des besoins du marché. Bien sûr, ici, on s'arrête au début de l'année, là, on n'a pas l'année au complet, 2025-2026, mais, en 2016-2017, on avait... puis je n'ai pas mes lunettes, là, Mme la sous-ministre. C'est bien 238 000 prestations pour un budget de 244 millions?

Une voix : ...

M. Simard : Et cette... en 2024-2025, on avait 133 000 prestations plutôt que 238 000, c'est presque la moitié moins, mais avec un budget équivalent, de 243 millions de dollars. C'est pour dire que le gouvernement du Québec, chère collègue, est toujours au rendez-vous puis va continuer de soutenir les personnes qui veulent revenir sur le marché du travail.

Mme Rotiroti : Oui, bien, écoute, M. le ministre... M. le Président, je ne veux pas rire, là, mais le ministre me sort des chiffres de 2016. Je pense qu'il y a eu une évolution dans le marché et dans la clientèle, hein, depuis ce temps-là. On le voit juste avec le taux de chômage auprès des jeunes. Alors, on aura l'occasion de parler du rapport du regroupement des carrefours jeunesse-emploi après que le ministre... s'il est capable de me répondre à ma question.

Moi, je prends la balle au bond par rapport à qu'est-ce que vous me dites, M. le ministre. Vous dites : Je fais de l'achat de services. Très bien, j'en suis. L'achat de services doit répondre à une demande. OK. Moi, je veux savoir vous avez fait combien d'achats de services cette année, versus le nombre de demandes que vous avez eues. Vous devriez avoir ça, c'est une reddition de comptes que vous devrez faire pour justifier l'argent que vous sortez de votre ministère.

M. Simard : Alors, à ce jour, en 2025-2026, nous avons recensé, à travers le Québec, 114 105 prestations... participations. L'an passé, c'était 133 361, l'année d'avant... parce que je n'ai pas mes lunettes, hein, 148 893. Et

puis on a un tableau comme ça, là, ce n'est pas juste, contrairement à ce que vous disiez, à partir de 2016, ce sont toutes les années jusqu'à maintenant, donc à partir de 2016, une nuance très importante.

Mme Rotiroti : Ça fait que, si je comprends votre dernier chiffre, pour 2025-2026, c'est 114... 114 000, excusez-moi, j'ai dit 114.

M. Simard : 114 105, oui.

Mme Rotiroti : Puis ça, ce serait l'achat de services, des gens que vous avez aidés à travers les 400 organismes en employabilité?

M. Simard : ...au sens large du terme, des participations. Donc, c'est des demandes, permettez-moi l'anglicisme, «at large».

Mme Rotiroti : OK, puis...

M. Simard : Mais, ceci étant dit... parce que tout à l'heure, vous reveniez, ma chère collègue... j'espère que vous et moi, néanmoins, on s'entend sur le fait d'une reddition de comptes. Parce que, pour que vous puissiez me poser ces questions-là, pour que je puisse y répondre, encore faut-il qu'à la base, vous ayez compris ça, M. le Président, qu'il y ait une reddition de comptes, parce que, s'il n'y a pas de reddition de comptes, on ne pourrait même pas avoir ce débat-là en crédits. Donc, j'espère que vous et moi, on s'entend, autant il n'y a pas un rayon de soleil qui peut passer entre vous et moi quant à l'importance de nos groupes communautaires et à la qualité des services qu'ils rendent à la population québécoise, autant, j'espère, on comprendra qu'on a besoin d'une reddition de comptes qui soit la plus agile possible, qui soit peut-être la plus facilitatrice possible pour nos groupes. Mais, à la base, on a besoin d'une information pour qu'on puisse échanger sur un sujet très important, qui réclame près de 250 millions d'investissements de la part du gouvernement du Québec.

Mme Rotiroti : Écoutez, M. le Président, je... le ministre... Moi, j'ai demandé le recensement, il s'en va sur la reddition de comptes. Ça fait qu'allons... on va aller sur la reddition de comptes, M. le ministre, la reddition de comptes auprès des organismes communautaires. Votre gouvernement a fait cinq projets de loi sur l'allègement réglementaire, pas un, pas deux, cinq. Depuis ce temps-là, la paperasse a augmenté de 20 %. Ça, c'est partout, que ce soit dans vos ministères, que ce soit dans les organismes communautaires, partout à travers le Québec, quand on parle de reddition de comptes. Vous trouvez... Puis ça, M. le ministre, ce n'est pas moi qui le dis, hein, vous avez juste à rencontrer vos partenaires, ils vont tous vous dire qu'ils sont noyés dans la reddition de comptes, dans la bureaucratie, dans la paperasse. Et pendant qu'ils mettent des énergies et des ressources à faire ça, ils n'offrent pas les services sur le terrain. Ça, là, c'est... S'il y a un consensus, M. le ministre, c'est là-dessus.

Alors, moi, je vous demande : Est-ce que vous trouvez normal qu'un organisme communautaire doit mettre des ressources pour faire des redditions de comptes qui sont rendues... je vous dirais même, à une certaine limite, exagérées, au lieu de donner le service à la population?

M. Simard : Bien, M. le Président, on est ici au coeur d'une réflexion fondamentale sur la reddition de comptes. Moi, je suis de ceux qui croient dans une saine gestion des deniers publics, parce qu'il y avait des redditions de comptes aussi à votre époque, quand vous étiez au pouvoir, puis on les a allégées beaucoup depuis votre époque. On conviendra que, de gouvernement en gouvernement, l'exercice public réclame que nous puissions avoir un minimum de reddition de comptes. Si j'achète des services puis que je ne peux pas valider ce pour quoi j'achète des services, ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus optimal en matière de gestion publique.

Ceci étant dit, on est pour l'allègement du cycle de gestion. J'aimerais que ma collègue, M. le Président, soit bien certaine de ça. Il y a plusieurs éléments, dont celui du financement triennal dont je lui parlais, qui est une nouveauté, mais on a réduit de près de la moitié le nombre des indicateurs qui servent à la documentation de la reddition de comptes. On a réduit la moitié du nombre d'indicateurs, c'est quand même important, ça. C'est un geste... tu sais, les babines suivent les bottines, j'ai toujours à le dire... toujours de la misère à le dire sans tromper, mais les actes suivent les intentions à cet égard de la... Oui, j'ai mon collègue de Jean-Talon qui... oui, qui me partage un commentaire intéressant, mais, ceci étant dit, on prouve, bien sûr... on prouve l'allègement du cycle de gestion par de nombreux éléments, comme également le partage d'informations entre le ministère des Services sociaux et le ministère de l'Emploi, pour éviter de redemander deux fois les mêmes informations.

Donc, on est dans plusieurs petits gestes qui paraissent peut-être banals, mais additionnés les uns aux autres, c'est là pour faciliter la vie et la gestion de nos groupes communautaires. J'en suis très heureux.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Rotiroti : Mon Dieu! M. le ministre, je ne sais pas... puis, tu sais, je veux rester extrêmement respectueux, là... respectueuse, parce que je sais que vous venez d'arriver, alors, tu sais, je... ça, je comprends ça, puis ça prend un certain temps, quand même, de connaître les dossiers, mais d'être capable d'être devant moi aujourd'hui puis me dire que vous avez simplifié la reddition de comptes, de dire qu'il y a une volonté du gouvernement pour faire alléger la

paperasse, quand je viens de vous dire, là... Puis j'en ai fait deux, sur les cinq projets de loi, là, hein? Un, le dernier, là, sur 186 articles, il y en avait cinq qui portaient sur l'allègement, c'était sur la paperasse qui concernait les ministères, c'était le deux pour un, OK... puis que le reste, c'est un omnibus, parce qu'on a décidé qu'on mettait tout qu'est-ce qu'on n'a pas été capables de faire dans ce projet de loi là, là, OK, puis... Quand je vous dis que la paperasse a augmenté de 20 %, vous êtes capable d'être devant moi, aujourd'hui, me dire que vous avez simplifié la reddition de comptes, quand j'ai devant moi des témoignages... puis je vais vous lire, là... Vous avez dit : On a simplifié. Nous, on se fait dire : La reddition de comptes est de plus en plus lourde, ça nous demande des efforts. C'est la bureaucratie par-dessus la bureaucratie, tellement qu'ils sont... le gouvernement est en train de nous étouffer avec la paperasse. Puis aujourd'hui, vous dites que vous l'avez simplifiée?

M. Simard : Alors, M. le Président...

Mme Rotiroti : Avec tout respect.

M. Simard : Bien sûr. Bien sûr, puis j'entends la question de la collègue, mais je ne sais pas de quel ministère elle parle à l'instant, mais elle ne parle certainement pas du ministère de l'Emploi...

Mme Rotiroti : ...partenaires.

M. Simard : ...parce que nous n'avons pas augmenté notre reddition de comptes de 20 %, bien au contraire, nous l'avons allégée. D'abord, nous entamons un processus de financement triennal, ce qui va alléger les demandes de financement des organisations, ce qui est un point très, très, très, important pour nos DG d'organisations...

Mme Rotiroti : Si vous permettez, M. le ministre, parce que vous dites : Je ne sais pas de quel organisme... de quel ministère qu'on parle, je parle de vos partenaires, je parle de Services Québec. Alors, c'est vous le responsable, je ne parle pas des autres ministères. Je faisais référence à le dernier projet de loi qu'on a fait. C'est de ça que je fais référence. Là, je parle de Services Québec, je parle de les organismes communautaires qui sont sous votre responsabilité, entre autres, sur... qui font l'insertion d'emploi et l'employabilité, qui nous dit aujourd'hui... Puis je vous dis, là, on s'en va... préparez-vous, là, parce qu'on s'en va vers les carrefours jeunesse d'emploi du Québec qui, eux, ils ont... ils font, un constat, là, dévastateur, alors... auprès des jeunes.

• (16 h 30) •

Ceci dit, on va finir ce volet-là. Vous dites que vous avez simplifié. Alors, j'imagine qu'en parlant de reddition de comptes, M. le ministre... M. le Président, que le ministre aurait de la documentation à déposer ici, en cette commission, qui démontre justement comment vous avez fait auprès de vos partenaires et Services Québec, comment vous avez allégé ce fardeau bureaucratique et administratif là. J'imagine que vous avez des données là-dessus.

M. Simard : Bien, on va vous en trouver, bien sûr, chère collègue... les données que vous demandez, mais de mémoire... de mémoire, ma collègue la députée de Repentigny, l'actuelle ministre de l'Environnement, lors de l'annonce qu'elle avait fait des assouplissements de l'allègement du cycle de gestion, plusieurs organisations avaient salué ce geste. Je me souviens très bien, là, je... Alors, on pourra peut-être ressortir un... je n'aime pas l'anglicisme, un «clipping» de presse... une revue de presse, pardon, pour en témoigner, mais ces allègements avaient été salués par nombre de groupes communautaires.

Mme Rotiroti : Moi, je... M. le ministre... M. le Président, c'est-à-dire, si vous permettez, ce n'est pas les lignes de presse, parce que je fais ma revue de presse à tous les matins. Moi, j'aimerais ça, voir c'est quoi, la reddition de comptes que son propre ministère a fait, qui démontre que nos organismes ne sont pas immergés dans la paperasse puis qu'au lieu d'alourdir l'administration, la bureaucratie, vous l'avez simplifiée. J'imagine que vous avez ces données-là parce que... Si vous les avez, je vous demande de le dire haut et fort, parce que c'est important, là, comme information, parce que ce n'est pas qu'est-ce qu'on entend sur le terrain.

M. Simard : M. le Président, je vais répéter à ma collègue, par votre intermédiaire, que nous avons procédé à l'allègement du cycle de gestion, notamment par un financement qui est sur une base triennale. Non, mais c'est fondamental, parce que la base du travail d'un DG... Si, à chaque fois, à chaque année, il doit redemander, justement... redéposer une demande, puis qu'on lui demande non plus de le faire une fois par année, mais une fois par trois ans, si ça, ce n'est pas de l'allègement, je me demande ce que c'est. Quand je vous dis qu'on a diminué de la moitié le nombre d'indicateurs demandés dans... dans une demande de service, on a diminué de la moitié, ou à peu près, les indicateurs, ça, si ce n'est pas de l'allègement, je ne sais pas ce que c'est. Quand on partage de l'information entre les Services sociaux et l'Emploi pour éviter la redondance des demandes d'information, si ce n'est pas de l'allègement, ça, je ne sais pas ce que c'est.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Oui, allez-y.

Mme Rotiroti : ...pour finir, parce que mon collègue à côté m'indique que le ministre a commencé avec 20 %, de dire que c'est... on allégeait... là, on a coupé le nombre d'indicateurs de 20 %, là, on est rendus à 50 %.

M. Simard : ...j'ai dit 20 %, je me suis trompé.

Mme Rotiroti : Alors, c'est 50 %?

M. Simard : J'ai bien dit la moitié. La moitié, ça ressemble à 50 %.

Mme Rotiroti : La moitié? Parfait, excellent, c'est noté. Merci beaucoup, M. le ministre.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à ce bloc d'échange avec l'opposition officielle. On enchaîne avec le député de Jean-Talon. Vous avez 14 min 48 s.

M. Paradis : Bonjour, M. le ministre, à vous et aux membres de votre équipe. Bonjour à toutes les personnes présentes.

M. le ministre, dans un article récent, d'il y a quelques jours, paru dans *La Presse*, le titre, c'est *Une année qui s'annonce difficile au Québec en matière d'emploi*. Je suis pas mal convaincu que vous avez vu la même revue de presse que moi, mais donc on y apprend notamment que le taux de chômage est passé de 5,4 % en mars à 6,2 % en avril et qu'entre le mois de janvier et le mois d'avril 2026 le Québec a perdu plus de 90 000 emplois. J'étais présent, donc, lors de l'annonce du budget du gouvernement du Québec par votre collègue le ministre des Finances et qui soulignait à grands traits, donc, le rôle du gouvernement lorsque les chiffres sont bons, notamment en matière d'emploi.

Alors, je vous pose la question. Quel est le rôle de votre gouvernement dans ce refroidissement du secteur de l'emploi au Québec?

M. Simard : Alors, M. le Président, mon collègue soulève un enjeu de fond. L'économie canadienne, et tout particulièrement l'économie québécoise, est l'objet d'une des plus intenses guerres commerciales qu'elle n'a jamais connue de la part des États-Unis. Il y a les secteurs qui sont... L'ensemble de l'économie est touchée, mais il y a des secteurs encore plus ciblés, comme l'aluminium, comme l'acier, comme le cuivre. Jusqu'à tout récemment, j'étais ministre responsable des Ressources naturelles. Le bois d'oeuvre se voit imposer 45 % de tarifs douaniers. C'est presque un mur de Berlin qu'on a construit entre le Québec et les États-Unis. Très difficile, dans ce contexte, de procéder aux exportations que nous faisons jusqu'à tout récemment, sachant que le Québec est un pays d'exportation.

Donc, effectivement, le marché de l'emploi, mon collègue a bien raison, s'est contracté, s'est contracté sous l'effet de cette guerre commerciale dont nous sommes l'objet, et s'est contracté parfois également sous l'effet du dumping chinois, et s'est contracté également sous l'effet d'une conjoncture internationale qui n'est pas facile, avec ce que l'on connaît au détroit d'Ormuz, ce que l'on connaît... ce que l'on... voyons, pardon, ce que l'on voit en Ukraine.

Notre taux de chômage à 6,2 %... Toutefois, l'économie du Québec, elle est forte. Ses bases sont solides. Si on compare notre taux de chômage à celui de l'Ontario, il est à 7,5 %, nous sommes à 6,2 %, la moyenne canadienne est à 6,9 %, et on a encore plus de 100 000 emplois disponibles sur le marché, qu'on va tenter de combler.

M. Paradis : Je me doutais que vous alliez me parler de cette guerre tarifaire qui a des impacts qu'on ne peut nier. Cependant, la plupart des grandes banques canadiennes et le Mouvement Desjardins ont souligné... ont pris la peine de souligner, face à ces chiffres sur les pertes d'emploi et le taux de chômage, qu'on ne peut tout mettre sur le dos de la guerre tarifaire.

D'ailleurs, j'aimerais vous rappeler que ce n'est pas la première fois. On est souvent dans les superlatifs, qu'on n'a jamais vu ça, etc., mais le premier mandat de Donald Trump a été marqué par une guerre tarifaire. L'administration précédente aussi avait mené des guerres tarifaires, notamment dans le bois d'oeuvre et dans l'aluminium. Donc, ce n'est pas la première fois, et, en fait, les économistes des grandes banques, notamment de la Banque Nationale, disent qu'il s'agit du pire début d'année, en matière d'emploi, depuis 2009.

Donc, je vous repose la question. Est-ce que c'est uniquement la guerre tarifaire? Votre gouvernement est complètement étranger... Donc, quand ça monte, quand ça va bien, les chiffres de l'emploi, c'est votre gouvernement, mais, quand ça ne va pas bien, vous n'avez pas de rôle à jouer ou... Et est-ce que vous avez une stratégie?

M. Simard : Alors, M. le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds à la question de mon collègue, parce que, là, il compare deux guerres tarifaires qui sont difficilement comparables.

Je reviens à l'univers du bois d'oeuvre. De mémoire, la plus importante guerre commerciale, avant celle qu'on vit, on était montés à 22 % de tarifs. Là, on est à 45 %. C'est pratiquement le double. Et donc il faut comparer une pomme avec des pommes, et là, oui, ce n'est pas la première fois, mais c'est la première fois qu'on vit une guerre commerciale aussi longue, tellement longue qu'on ne sait même pas quand elle va finir, et aussi dure.

Donc, par rapport à ça, le gouvernement du Québec est très, très proactif en mettant de l'avant une série de mesures globales. La première ministre, d'ailleurs, hier, a annoncé un allègement, bien sûr, des coûts... du coût de la vie. On a vu un allègement de la fiscalité pour nos PME. Il y a un bon nombre de mesures que nous mettons de l'avant, mais il faut savoir qu'au niveau de l'emploi nous avons encore actuellement 100 000 postes de disponibles... et cette augmentation du taux de chômage, parce qu'on était dans un taux de chômage dit inflationniste, hein? Selon les mêmes... les mêmes économistes de Desjardins, que vous soulignez, dans le rapport, notre taux de chômage était tellement bas qu'il avait des répercussions inflationnistes très élevées, et cette décontraction du marché va nous permettre de pouvoir remobiliser une partie de la main-d'oeuvre sur des secteurs plus stratégiques.

Le Président (M. Allaire) : M. le député.

M. Paradis : Mais donc, vous insistez, les 90 000 emplois, c'est uniquement en raison de la guerre tarifaire.

M. Simard : Bien, M. le Président, il faut comprendre qu'il y a un contexte qui est global. On vit notamment aussi dans une perspective où un des grands enjeux, c'est le repreneuriat, hein? Il y a plusieurs études, notamment de Desjardins, que vous avez si bien citée, où on voit que jamais dans notre histoire on n'a connu autant de gens qui étaient propriétaires d'une entreprise, qui voulaient la céder, qu'ils ne savaient pas à qui la céder, puis ça, c'est un nombre record au niveau... Toutes les chambres de commerce, toutes les études témoignent de ce... de cette volonté de repreneuriat, et ça a des conséquences sur l'investissement des entreprises privées, parce que, quand tu es à quelques mois, peut-être, de vendre ton entreprise, quand tu penses à céder tes actions, tu n'es peut-être pas dans une logique où tu veux réinvestir massivement. Donc, ça aussi, ça contribue inévitablement, momentanément, au ralentissement de nos investissements, ce qui a des conséquences sur l'emploi.

• (16 h 40) •

Le Président (M. Allaire) : M. le député.

M. Paradis : Est-ce que vous avez des chiffres ventilés sur cette augmentation du taux de chômage? L'année passée, j'avais posé la question à votre prédécesseur. On a les statistiques, notamment, sur le taux de chômage chez les jeunes. J'y arrive dans quelques minutes. J'ai des chiffres de 8,2 %, actuellement, chez les jeunes. J'aimerais savoir si vous avez ces chiffres-là. J'aimerais savoir aussi si vous avez des chiffres sur le taux de chômage comparé des nouveaux arrivants par rapport à... les Québécois, là, de deuxième, troisième, quatrième génération. Il y avait ces chiffres-là, il y a deux ans, qui étaient disponibles. Je les ai demandés pour l'année passée. Je vous les redemande pour cette année, si vous avez cette ventilation-là.

M. Simard : Alors, M. le Président, nous avons ces chiffres. Je ne les connais pas tous par coeur. On sait que, traditionnellement, les nouveaux arrivants subissent un taux de chômage qui est plus élevé que la moyenne nationale, mais on va demander à mes équipes... Là, vous voyez, ils s'affairent déjà pour pouvoir trouver cette ventilation plus précise.

Le Président (M. Allaire) : M. le député.

M. Paradis : Est-ce que vous... est-ce que vous avez la réponse à portée de main ou ça va être pour plus tard?

M. Simard : Bien, si vous voulez, on prend le temps de la trouver, là, puis on va vous donner quelque chose le plus rapidement possible.

M. Paradis : Très bien.

M. Simard : Mais effectivement, juste pour finir là-dessus, je me permets de saluer les membres de mon équipe qui sont derrière moi, parce qu'une des belles surprises... une des plus belles surprises que j'ai eues en arrivant au ministère de l'Emploi, c'est l'extraordinaire dynamisme de la direction de l'analyse, qui a fait une vigie constante de l'évolution de la situation de l'emploi partout à travers le Québec, selon les secteurs d'activité, selon les régions, selon les générations.

M. Paradis : Oui, je... puis on salue aussi votre équipe. Là, on connaît le travail qui se fait dans les cabinets, dans les ministères. Donc, merci de le souligner. Je vais vous amener... Donc, en attendant, si on ne peut avoir les chiffres, on les aura plus tard...

M. Simard : Oui, oui. Merci beaucoup.

M. Paradis : ...mais je vous ramène sur le taux de chômage pour les jeunes, qui est plus élevé. Donc, on sait qu'il y a une grande hausse du taux de chômage chez les jeunes. Le regroupement, donc, des centres jeunesse-emploi vient de publier un rapport qui s'appelle Ma Voix Compte, qui parle de chiffres assez préoccupants de jeunes qui n'ont pas confiance en l'avenir. C'est des chiffres qui dépassent les 90 %, qui sentent que le marché du travail se referme sur eux, notamment en raison de l'arrivée des nouvelles technologies, en raison des changements, des bouleversements dans le marché du travail.

Bon, vous avez annoncé récemment un programme, j'y viens dans quelques minutes, mais j'aimerais vous poser des questions sur une précédente annonce que votre gouvernement a faite. C'était votre prédécesseur qui l'a faite, donc, le 3 septembre 2025, c'est le programme Jeunes en mouvement vers l'emploi qui a été annoncé, et là votre prédécesseur disait que c'était pour donner aux jeunes de toutes les régions du Québec les moyens de prendre leur place dans le monde du travail et qu'il y avait des résultats immédiats qui allaient arriver.

J'aimerais savoir si vous avez des résultats de ce programme. Après un peu plus d'un an, en fait, un an et demi, combien d'emplois ont été créés chez les jeunes grâce à ce programme? Donc, pour reprendre votre expression, est-ce que les bottines ont suivi les babines?

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

M. Simard : Alors, M. le Président, la question est très, très pertinente puisqu'il s'agit d'une mesure quand même relativement jeune, qui date de septembre 2025. On m'indique que nous n'avons pas encore totalement tous les résultats, mais je tiens à vous dire que, dès que nous les aurons, nous vous les ferons parvenir. On a cependant les sommes, des sommes financières qui ont été injectées, mais si...

Bon, mais, ceci étant dit, ce programme-là était, bien sûr, comme vous le savez, dédié, Jeunes vers emploi, vers une clientèle qui était historiquement, comment dire, plus éloignée du marché du travail, tandis que la mesure que nous avons faite... que nous avons annoncée cette semaine est dédiée à des jeunes qui cherchent une première expérience dans leur domaine d'études. Donc, je pense que ces deux programmes sont très complémentaires l'un par rapport à l'autre.

M. Paradis : Donc, pas de chiffre. On ne sait pas combien d'emplois ça a créé?

M. Simard : Bien, pour l'instant, on est... ça fait moins d'un an.

M. Paradis : Parce que ça fait quand même un an et demi.

M. Simard : Bien, ça fait à peine moins d'un an.

M. Paradis : Bon, pas de chiffre, OK.

M. Simard : Non, non, c'est... Avec votre permission, si vous voulez, le sous-ministre peut parfaire la réponse. Sinon, on continue.

M. Paradis : Bien, très rapidement, là, parce que le temps file. De fait, là, est-ce que vous avez des chiffres de création d'emplois, oui ou non, en vertu de ce programme?

Le Président (M. Allaire) : Juste avant de vous donner la parole, j'ai besoin du consentement. Est-ce que j'ai le consentement?

M. Paradis : Consentement.

Le Président (M. Allaire) : Simplement prendre le temps de vous présenter avec votre titre. La parole est à vous.

M. Gauthier (Francis) : Oui, bonjour. Francis Gauthier, sous-ministre associé à l'Emploi.

En fait, le programme a été lancé le printemps dernier. Les subventions aux organismes qui ont soumis des projets a été... ont été confirmées jusqu'à l'automne. Ça fait que les programmes... les projets commencent tout juste. Ça fait qu'on n'a pas encore de résultat. Les projets sont en cours.

M. Paradis : Très bien, pas de chiffre, merci. Donc là, vous venez d'annoncer un programme par lequel, essentiellement, vous subventionnez les employeurs pour des emplois créés avec des jeunes. J'aimerais savoir pourquoi vous avez opté pour des subventions aux entreprises plutôt que de suivre la voie qui vous est notamment proposée par les regroupements des centres jeunesse-emploi, qui demandent de miser sur leurs compétences en accompagnement, en création d'emplois, qui vous incitent notamment à simplifier les processus, là. Puis ici, là, je complète ce que ma collègue... l'échange que ma collègue avait avec vous.

Pourquoi vous avez misé, donc, sur des subventions aux entreprises plutôt que d'aider les organisations qui aident déjà à l'employabilité des jeunes?

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

M. Simard : Alors, je remercie mon collègue pour sa question. Cette idée, elle est le fruit, comment dire, de discussions que nous avons eu avec le regroupement de la fédération des jeunes chambres de commerce du Québec, donc, un groupe de jeunes qui nous a dit : Faites comme ça. Elle est le fruit de discussions que nous avons eues avec le carrefour... le réseau du carrefour jeunesse-emploi, qui nous ont dit : Faites ça comme ça. Le collectif était avec... Mme Viel n'était pas tellement loin non plus.

Donc, cette solution, ce n'est pas une solution ex cathedra, gouvernementale, là, c'est «bottom-up». Ça vient du milieu, ça a été demandé par nos partenaires et c'est une manière de pouvoir donner, tu sais, une première chance à nos jeunes afin qu'ils puissent mettre le pied à l'étrier. On sait que la première expérience, vous le savez très bien, M. le Président, de travail est souvent la plus déterminante. Elle nous permet donc d'oeuvrer dans un secteur pour lequel on a étudié longtemps. Donc, cette formation... Cette possibilité, donc, de financement, elle est ouverte à toutes les formes de qualification, que ce soit un DEP, que ce soit un DEC, que ce soit un diplôme d'études universitaires.

Le Président (M. Allaire) : Une minute.

M. Paradis : Malgré tout, là, ce qu'on voit, là, des chiffres qu'on obtient, notamment, là, des carrefours jeunesse-emploi, c'est qu'il y a quand même eu une réduction importante, en dollars constants, des subventions que vous leur accordez, alors que leurs résultats sont assez probants, sont reconnus, d'ailleurs, par votre ministère. Ça n'aurait pas été une voie, ça, de continuer le travail avec un partenaire qui livre des résultats?

M. Simard : Bien, écoutez, M. le Président, j'ai la chance de lever mon chapeau aux carrefours jeunesse-emploi. J'ai eu la chance de travailler au tout début de cette aventure. C'était une idée du grand Jacques Parizeau et de son épouse Lisette Lapointe, que je salue si elle nous écoute. Si ces deux personnages-là, avec Martine Morissette, n'avaient pas été là, il n'y aurait pas de carrefour jeunesse-emploi.

M. Paradis : M. le ministre, lever son chapeau, c'est une chose, là, mais vous savez que le chapeau aussi, d'habitude, il sert à mettre de l'argent dedans, et c'est ce que les centres jeunesse-emploi vous demandent, un allègement de leur fardeau administratif et le maintien ou l'arrimage de leur financement aux besoins auxquels ils répondent avec beaucoup d'efficacité.

Le Président (M. Allaire) : Cinq secondes.

M. Simard : ...on a plus que doublé le financement des CJE durant mon propre mandat. Je vois ce que fait le CJE de Montmorency, c'est extraordinaire.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci, M. le ministre. Ça met fin à ce bloc d'échange avec le député de Jean-Talon.

Document déposé

Avant de céder la parole à la partie gouvernementale, nous avons bien reçu le tableau du ministre. Donc, merci. Le tableau s'intitule *Évolution du taux horaire moyen de 2012 à 2027*. Mme la députée, je vous cède la parole. Donc, vous avez 14 min 48 s.

Mme Lachance : Vous avez lu dans mes yeux?

Le Président (M. Allaire) : Oui, c'était évident. Allez-y.

Mme Lachance : Merci, M. le Président. M. le Président, je vais en profiter pour saluer les collègues et toutes l'équipe qui est avec eux ainsi que les collègues de la banquette de l'opposition. Et je vous parlerai, vous en serez fort surpris, des entreprises, entre autres, des entreprises de ma région. M. le Président. Les entreprises évoluent actuellement dans un environnement qui est en constante transformation, qui est marqué notamment par les changements technologiques, mais aussi par la rareté, voire la pénurie de main-d'oeuvre, les enjeux démographiques. Les pressions sont énormes, et, on le sait aussi, avec l'imposition de tarifs... Oui?

Le Président (M. Allaire) : ...quelques secondes.

Mme Lachance : Déjà?

Le Président (M. Allaire) : On me demande une suspension. On va vous revenir ça ne sera pas très long. Donc, on va suspendre les travaux quelques instants. Merci.

(Suspension de la séance à 16 h 50)

(Reprise à 16 h 54)

Le Président (M. Allaire) : Alors, nous allons reprendre les travaux. C'était une courte pause, mais une courte pause qui était nécessaire, de ce que j'ai compris. Alors, je vous rassure, le temps va être impacté sur la partie gouvernementale. Donc, j'accepte d'imputer sur leur temps à eux. Donc, Mme la députée, je vais vous céder la parole à nouveau.

Mme Lachance : On a accepté ça?

Le Président (M. Allaire) : Bien oui.

Mme Lachance : OK. Merci, M. le Président. Donc, M. le Président, ma question... En fait, ça va être deux questions qui vont être sensiblement liées, M. le Président.

Donc, comme je le disais, nos entreprises, actuellement, vivent des situations particulières. On évolue dans un environnement qui est particulier, avec l'automatisation, l'évolution des compétences recherchées, avec la crise

des tarifs et avec la démographie. Évidemment, la rareté de main-d'oeuvre, dans certaines régions, frappe très fort. Et là on parlait, tout à l'heure, d'un taux de chômage un peu plus élevé chez les jeunes, mais, vous savez, il y a des régions comme la mienne, celle de Chaudière-Appalaches, où le taux de chômage est encore avoisinant le 3 %. Donc, c'est très bas.

Cette réalité touche tous les secteurs, mais particulièrement le secteur manufacturier et la construction. Les technologies de l'information, la santé, le tourisme, le transport ne sont pas de reste non plus. Donc, on a besoin, évidemment, de pouvoir bouger vite. Les employeurs nous disent d'ailleurs régulièrement, M. le Président, que la rapidité d'intervention est devenue essentielle dans plusieurs cas. Les besoins évoluent très rapidement, beaucoup plus rapidement qu'auparavant, et c'est extrêmement exigeant pour nos entrepreneurs. Ils ont besoin d'une main-d'oeuvre prête, et prête maintenant, ont besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée. Donc, on constate évidemment que ces réalités-là varient énormément d'une région à l'autre et aussi, comme on le constate, d'un secteur... d'un groupe d'âge à l'autre.

Donc, ma question va se décliner en deux parties. La première, j'aimerais que M. ministre m'explique comment, récemment, il a fait une annonce d'une nouvelle mesure pour aider les jeunes, puis c'est important parce que le taux de chômage chez nos jeunes est un petit peu plus élevé. Donc, M. le ministre, j'aimerais que vous puissiez élaborer puis exprimer en quoi ça va aider.

M. Simard : D'abord, M. le Président, merci pour votre collaboration qui facilite la vie de nos travaux.

Alors, Mme la députée de Bellechasse soulève un enjeu important, qui est celui de l'emploi chez nos jeunes. On sait qu'historiquement, toutes générations confondues, au cours des 50 dernières années, les jeunes ont eu un taux de chômage plus élevé que la moyenne générale de la population québécoise, puis on sait qu'à l'intérieur même du groupe jeunesse il y a des particularités, il y a des différences, mais paradoxalement, ce sont les jeunes diplômés qui ont un taux de chômage, chez les jeunes, un peu plus élevé que les jeunes en général.

Donc, il nous est apparu, suite à la série de mesures qu'on a mises de l'avant pour soutenir nos jeunes... il faut savoir qu'on a près de 160 millions de dollars par année qui sont mis en soutien à notre jeunesse, que ce programme que nous avons annoncé, d'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés, nous apparaissait le meilleur, d'autant plus que vous savez que, sur la Commission des partenaires du marché du travail, que préside M. Jean Lortie, se trouve un regroupement jeunesse, et ce regroupement jeunesse poussait déjà cette idée depuis un certain temps, que... de spécialiser un type d'aide pour nos diplômés afin qu'ils puissent avoir accès le plus rapidement possible au marché du travail, puis l'idée, l'idée qui nous préoccupe, vous savez, c'est... contrairement, peut-être, à des vieilles mesures qui avaient une vingtaine d'années, ce n'est pas de donner un job à un jeune pour donner un job à un jeune, c'est de donner le bon emploi à un jeune dans le secteur pour lequel il a étudié, dans le secteur où il veut travailler, dédier le reste de sa vie, dédier le reste de son talent et de son énergie.

Donc, on a annoncé que nous allions subventionner jusqu'à 50 % du salaire d'un jeune, à concurrence, évidemment, de l'équivalence du salaire minimum, sur une base hebdomadaire. Donc, on subventionne la moitié du salaire. Autrement dit, si vous êtes payés 30 \$ de l'heure, vous travaillez 40 heures-semaine, ça fait 1 200 \$, donc, on va subventionner le 600 \$, donc, la moitié du salaire. On pense que c'est là une action qui va faire la différence entre l'emploi ou le non-emploi, et puis c'est aussi une action non seulement qui vise le support salarial, mais qui vise l'encadrement du jeune dans son milieu de travail.

Donc, ce que ça va coûter, admettons, pour encadrer le jeune, pour le suivre, ce que... s'il avait besoin d'appareils techniques particuliers, bien, on va également subventionner une partie des sommes qui sont demandées par l'employeur pour l'arrivée de ce jeune. Donc, c'est une première. Jamais on n'avait fait ça dans l'histoire de l'ensemble des politiques publiques au Québec. On n'avait jamais dédié une action comme on le fait auprès de nos jeunes diplômés, et, depuis quelques jours, là, j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de personnes qui sont dans le domaine de l'employabilité et qui saluent, bien sûr, cette nouvelle mesure.

• (17 heures) •

Mme Lachance : Merci, M. le Président. C'est, pour moi, une mesure, M. le Président, qui est extrêmement importante, parce que, dans mon ancienne vie, j'ai fait du recrutement, et la bonne personne à la bonne place, c'est important d'abord pour l'efficacité et la compétitivité de nos entreprises, mais aussi pour le bonheur à long terme des employés qui auront... qui occuperont ces postes.

Maintenant, vous me voyez venir, M. le Président, je veux vous parler de compétitivité et d'efficacité. Dans un contexte où plusieurs entreprises cherchent à demeurer extrêmement compétitives malgré les défis, entre autres, de main-d'oeuvre, il apparaît extrêmement important de pouvoir comprendre quels outils vont permettre actuellement de répondre efficacement à ces besoins pour accélérer le développement des compétences recherchées.

Donc, M. le Président, ce que j'aimerais savoir en complément, c'est quels programmes... au-delà des mesures pour les jeunes, quels programmes, actuellement, permettent de répondre plus rapidement et efficacement aux besoins de nos entreprises.

M. Simard : Bien, M. le Président, ma collègue soulève un enjeu majeur, qui est celui de l'accompagnement des travailleurs vers l'emploi, puis il y a plusieurs cas d'espèce.

D'abord, il y a ces travailleurs qui sont à l'emploi et qui ont besoin d'un perfectionnement pour rester à leur poste de travail parce qu'il arrive de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle ou de nouvelles machineries. On a besoin de supporter nos employeurs pour qu'ils aient la dextérité requise pour composer avec ces nouvelles données. On a besoin de supporter nos jeunes et nos... nos employés, dis-je, dans une logique également de littératie, de littératie numérique tout particulièrement. On sait qu'il y a des besoins immenses à cet égard.

Donc, je vous dirais qu'un premier bloc de mesures mises de l'avant, à travers différents programmes, par le ministère de l'Emploi, c'est de maintenir les personnes en emploi en emploi, malgré les changements technologiques qui pourraient être ravageurs. Donc, on ne se croise pas les bras, on regarde le train passer. Non, on est très proactifs et on... à la pièce, là, selon la demande de l'industrie, on finance, donc, des projets de perfectionnement, de littératie, de numératie. Donc, première enveloppe.

Le Président (M. Allaire) : Deux minutes.

M. Simard : Oui?

Le Président (M. Allaire) : Vous pouvez poursuivre.

M. Simard : Deuxième grand bloc, c'est de ramener au travail ceux qui ont perdu leur emploi. C'est essentiel. Donc, on a... Systématiquement, dès une fermeture d'emploi, dès qu'on est saisi, au ministère de l'Emploi, d'un avis de licenciement, on met en branle un comité, un comité de reclassement, un comité de requalification, qui est, en quelque sorte, une cellule de crise. On contacte les employés, on contacte les employeurs, on contacte les syndicats. On fait une assemblée générale. On voit qui... Parfois, il y a des gens qui allaient partir à la retraite. Parfois, il y en a d'autres qui veulent carrément changer de métier. Il y a des gens qui déménagent, vont dans une autre région, mais on cible vraiment les employés qui veulent rester en emploi. Et puis on regarde avec eux : Est-ce que... dans le corps de métier qu'ils ont actuellement, est-ce qu'on peut les accompagner pour trouver un emploi relativement équivalent à ce qu'ils faisaient déjà? Sinon, beaucoup de... veulent tout simplement, comment dire, acquérir une nouvelle formation pour faire autre chose.

Moi, j'ai un de mes amis, là, je vais nommer son prénom, c'est Sébastien. Il... lui travaillait dans la restauration puis, toute sa vie, il a voulu devenir électricien. Puis, à un moment donné, dans sa vie, ils ont pris, comme, avec même sa famille, un certain risque, mais ils ont pris ce pari-là, de se former dans ce corps de métier très important. Et c'est aussi... et puis aujourd'hui, ça le valorise, il est heureux dans ce qu'il fait. C'était pourtant un bon cuisinier, mais lui, il rêvait de devenir électricien. Et il y a beaucoup de gens comme ça qui, dans le courant de leur vie, veulent se réorienter. Alors, c'est l'essentiel de l'action du ministère, c'est aussi de requalifier les gens qui veulent partir une nouvelle carrière.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à ce bloc d'échange avec la partie gouvernementale. Donc, on poursuit avec la députée de Jeanne-Mance—Viger. Vous avez 22 min 11 s. La parole est à vous.

Mme Rotiroti : Merci, M. le Président. Alors, M. le ministre, normalement, quand on fait la politique, on a chacun notre raison de se lancer en politique. Mais je pense que... je pense que donner les outils nécessaires à la prochaine génération pour être capable de réussir dans la vie... je pense que ça devrait être une mission qu'on devrait tous se donner en tant qu'élus, hein?

Alors... et je sais que mon collègue de Jean-Talon l'a abordé, par rapport à les constats que le Réseau des carrefours jeunesse-emploi font. Moi, j'ai eu l'occasion de les rencontrer. Je vais vous dire que les constats qu'ils font sont assez alarmants. Quand on dit que la situation des jeunes par... sur le marché du travail... puis le taux de chômage est présentement alentour de 13 %, 14 %, puis qu'on ne voit pas... la flèche ne va pas dans la bonne direction, c'est-à-dire on ne va pas par... à la baisse, on s'en va vers la hausse, il y a des raisons qu'on doit, comme parlementaires, se questionner, parce que c'est quand même un phénomène qui est très, très, très... extrêmement préoccupant, extrêmement préoccupant, d'autant plus qu'on vit dans une époque où qu'on veut que nos jeunes, qui sont toujours dans la relève... qu'ils demeurent dans les régions aussi, parce qu'on ne va pas non plus les déraciner, ces jeunes-là, hein? On veut qu'ils restent dans les régions, on veut qu'ils prospèrent en région, on veut qu'ils ont... qu'ils se font... fondent une famille et qu'ils demeurent en région, pour justement ne pas dévitaliser nos régions.

Une fois je vous dis ça, M. le ministre, qu'est-ce que votre ministère... parce que c'est quand même un phénomène qui est extrêmement préoccupant. Alors, j'imagine que vous faites une certaine analyse, dans votre ministère, par rapport à qu'est-ce que... comment vous pouvez inverser cette tendance-là. Alors, dites-moi, est-ce que vous travaillez sur un projet, présentement, qui fait en sorte qu'ils pourraient... pour les organismes qui nous écoutent, pour ne pas nommer les réseaux des carrefours jeunesse-emploi, de dire : OK, on a une oreille d'écoute du ministre, il nous a entendus, il comprend qu'il y a un phénomène qui est extrêmement préoccupant, et, dans les prochains mois, on va s'attaquer à ça? Alors, qu'est-ce que vous dites à les gens qui nous écoutent cet après-midi, M. le ministre?

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

Mme Rotiroti : Donnez-nous un peu d'espoir pour nos... notre jeunesse.

M. Simard : Absolument. Alors, M. le Président, j'accueille avec beaucoup de joie la question de ma collègue de Jeanne-Mance—Viger, parce que, pour moi, parler des carrefours jeunesse-emploi, c'est de parler d'une des plus belles structures jeunesse au Québec et, je le répète, développée par le grand Jacques Parizeau et son épouse Lisette Lapointe, que je salue, sous l'inspiration de Martine Morissette.

Parce qu'à un moment donné Jacques Parizeau se promène en Outaouais, puis il rencontre Martine, et puis Martine commence à lui parler de ce qu'elle faisait à Hull, les grands succès qu'elle avait. Puis Jacques Parizeau a été

rapidement convaincu de la nécessité d'étendre, partout à travers le Québec, ce formidable réseau. Et puis, à terme, on en a constitué à peu près un par circonscription, ce n'est pas tout à fait ça, parce qu'on en a à peu près 110, mais grosso modo 110 carrefours jeunesse-emploi, qui sont des OBNL avec leur conseil d'administration, des gens très bien réseautés dans leur milieu, et qui offrent une globalité de services extraordinaires. Et c'est le seul, à ma connaissance, là, c'est le seul groupe financé à la mission par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le seul groupe financé à la mission.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Rotiroti : Oui. Merci, M. le ministre. Je ne voulais pas avoir un cours 101 sur les réseaux du carrefour jeunesse, je les connais extrêmement bien. C'était plutôt... on vient... je viens... Puis je ne reprends pas le constat qu'on vient de faire ensemble. Je pense qu'il n'y a personne ici, autour de la table, qui peut nier que c'est un constat qui est extrêmement préoccupant par rapport à le taux de chômage de notre... nos jeunes. C'est l'avenir, c'est notre génération future. On doit... comme législateurs, on a l'obligation, je vous dirais, là, tous partis confondus, l'obligation de s'assurer qu'ils ont les outils pour réussir dans la vie. Alors, moi, ma question, c'est : Vous travaillez... quand vous... vous avez fait ce constat-là dans votre ministère, j'ose espérer. Puis c'est quoi, les démarches que vous entamez pour essayer de rectifier cet enjeu?

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

M. Simard : Alors, bien, M. le Président, je pense avoir sincèrement fait oeuvre utile en annonçant, la semaine dernière, une mesure qui était demandée par l'essentiel des organisations jeunesse du Québec, à savoir financer le salaire des jeunes diplômés. Quelles que soient leurs qualifications, que ce soit un diplôme d'études supérieures, que ce soit un DEP, que ce soit un DEC, que ce soit voir même un doctorat, un postdoctorat, à la rigueur, on veut supporter nos jeunes. Et je pense que c'est une mesure qui était souhaitée, qui était promue par les mouvements jeunesse. Et je pense que notre gouvernement, j'en suis très fier, donne l'exemple en aidant nos jeunes diplômés à se trouver un emploi.

• (17 h 10) •

Mme Rotiroti : ...M. le Président, je vais rester encore très polie avec le ministre, hein? Je vais vous dire que la mesure que vous expliquez, là, les jeunes diplômés, puis vous payez les stages, là, je ne dis pas que ce n'est pas une bonne mesure, ce n'est pas ça que je dis. Ce n'est pas la clientèle qui... le carrefour jeunesse-emploi dessert. Alors, on ne parle pas de la même... les mêmes jeunes ici.

Alors, je vais juste faire... juste pour qu'on s'assure qu'on reste toujours sur le sujet puis qu'on parle des mêmes choses, là, c'est... Je vais vous dire, c'est une clientèle... c'est des jeunes qui sont dans des situations de vulnérabilité, c'est des jeunes qui... ils ont des situations extrêmes, qui se retrouvent sans ressources adéquates. Et ça, figurez-vous, M. le Président, c'est en raison de la rigidité des programmes, de la lourdeur administrative et la centralisation des décisions qui limitent considérablement la capacité d'intervention des organismes sur le terrain.

Alors, quand je vous dis que c'est les mêmes enjeux qui revient constamment, peu importe où est-ce qu'on est à travers le Québec, hein... le ministre peut bien dire : Non, ce n'est pas les cas, ce n'est pas vrai qu'on... on a diminué la paperasse, on a fait ci, on a fait ça, je vous le dis, sur le terrain, là, ce n'est pas qu'est-ce qu'on entend. Là, vous avez le Réseau des carrefours jeunesse-emploi qui vous dit : M. le ministre, il y a une situation extrêmement préoccupante, je vous dis, même alarmante auprès des jeunes. Le taux de chômage auprès de ces jeunes vulnérables là n'a jamais été aussi, aussi haut, et la tendance dit qu'on s'en va vers encore plus au lieu d'aller vers... de baisser ce taux de chômage là.

Vous me parlez des jeunes diplômés. On ne parle pas des mêmes jeunes ici. Alors, moi, je voudrais que vous reviez à la case de départ puis qu'on parle des mêmes jeunes. Qu'est-ce qu'on fait avec ces jeunes-là, qui aujourd'hui se retrouvent sans ressources adéquates, ne sont pas capables de rentrer dans des programmes qui pourraient les aider à cause de la rigidité de ces programmes-là? Sans parler de tout qu'est-ce qui est bureaucratie administrative, et tout ça, là, je vous épargne de ça, là. Répondez-moi juste la première question : Qu'est-ce qu'on fait? Qu'est-ce que vous allez faire?

Parce que j'ose espérer, là, que vous avez des données dans votre propre ministère, probablement plus alarmantes de qu'est-ce que je viens de vous donner là, là. Parce que, si on a 13 %, 14 %, probablement, dans votre ministère, c'est encore plus élevé. Puis je vous le dis, là, la tendance, ça s'en va vers la hausse et pas vers la... à la baisse, qui fait... Sincèrement, c'est alarmant. C'est des jeunes qui se retrouvent... ils vont se retrouver dans la rue, là, ces jeunes-là, M. le Président. Ils ne sont pas capables de trouver des ressources adéquats.

Alors, ma question est très simple. Vous, comme ministre de l'Emploi, monsieur, ça devrait être votre première préoccupation, hein? Qu'est-ce que vous allez faire pour vous assurer que cette courbe-là va aller à la baisse?

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

M. Simard : Bon, bien, M. le Président, je remercie ma collègue pour sa question. Et, entre elle et moi, il n'y a pas un rayon de soleil qui est capable de passer sur l'importance que l'on doit accorder à nos jeunes les plus marginalisés pour les réintégrer en emploi. Et on se parlait tout à l'heure d'une mesure très importante, Jeunes en mouvement vers l'emploi. On a injecté 18 millions pour soutenir les jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi, les plus précarisés

par la vie, ceux, disons-le franchement, qui ont eu peut-être beaucoup moins de chance que moi, j'en ai eu dans la mienne. Et c'est un... On a un ministère qui est très dédié et qui confie à des gens experts dans le domaine, les carrefours jeunesse-emploi, le soin de... Dans bien des cas, ce sont les carrefours jeunesse-emploi qui gèrent ces projets. Sur 50 projets mouvement jeunes vers l'emploi, il y en a 29 qui sont gérés par les carrefours jeunesse-emploi. Donc, une majorité des programmes le sont par les carrefours jeunesse-emploi.

Puis on a plein d'autres organisations, là, si mes renseignements sont bons, donc Les Maraîchers du Coeur... Écoutez, je pourrais vous nommer une vingtaine d'organisations qui ont déposé des projets, justement, pour soutenir le retour des jeunes les plus marginalisés, les plus éloignés du marché du travail vers l'emploi. Ça fait partie du 18 millions dont je vous parlais. Puis moi, je suis très, très, très fier de la collaboration que le ministère a avec ces groupes spécialisés en retour à l'emploi. Ils font un boulot extraordinaire.

Mme Rotiroti : Juste pour ma gouverne, M. le ministre, quand vous parlez de... le 18 millions qui a été réparti dans les réseaux des carrefours jeunesse... c'est ça, si j'ai compris? C'est...

M. Simard : C'est réparti... Oui, c'est... donc, c'est réparti à travers l'ensemble des OBNL qui sollicitent, bien sûr, cet appel de service.

Mme Rotiroti : OK. Puis le 18 millions a été investi... c'est annuellement?

M. Simard : C'est l'ensemble de l'enveloppe qui est annualisé.

Mme Rotiroti : Annualisé. Si je vous dis... Je vais vous donner quelques chiffres clés qui ont été soulevés, entre autres, par les carrefours jeunesse, mais qui ont été soulevés lors de certaines études des crédits, déjà, qui ont été faits. Quand je vous dis qu'il y a plus que... de 90 000 emplois perdus au Québec entre janvier et avril 2026, je pourrais vous faire la rémunération de toutes les entreprises, là, qui ont fermé, 10 %... on est à 14 % dans les chômages... dans le taux de chômage dans les jeunes vulnérables, mais 10 % dans le chômage chez les jeunes tout court. Il y a 40 % des compétences actuelles qui vont se trouver obsolètes d'ici 2030, six jeunes sur 10 se sentent seuls, 80 % des jeunes n'ont plus d'espoir en l'avenir.

Moi, je me demande, quand on est rendus à 80 % des jeunes, c'est même... c'est triste comme stat. Mais je me dis qu'eux, ils n'ont aucun espoir dans l'avenir... je pense qu'on peut dire qu'on a échoué. On a échoué auprès de notre jeunesse. Les carrefours jeunesse-emploi doivent refuser 25 000 jeunes dans les deux dernières années, faute d'enveloppe. 25 000 jeunes ont été malheureusement laissés... de compte, parce que les carrefours jeunesse n'ont pas l'argent suffisant pour leur donner de l'aide.

Alors, quand je vous dis, M. le ministre... et sans parler que certains carrefours jeunesse ont déjà atteint leur 100 %, là, de capacité d'être capable d'aider, là. Ça veut dire qu'ils ont eu leur 100 %, ils ont atteint leur cible le mois de mai. Ça veut dire que... qu'est-ce qu'on fait pour le reste de l'année? Ces jeunes-là vont se virer où? Ils vont se faire virer de bord par le carrefour jeunesse, faute de manque d'argent? Alors, quand je vous dis, M. le ministre, j'aimerais ça connaître... Puis je dis ça, là, en toute transparence puis en toute... Je veux dire, il n'y a pas... il n'y a pas de question de piège, là, ce n'est pas une question piège. Vous, comme ministre, puis je sais que vous avez des enfants, je sais que vous avez une sensibilité, loin de moi de dire le contraire, pour notre jeunesse, vous allez faire quoi pour virer cette tendance-là? Avez-vous un plan? Est-ce que, dans votre ministère, ça se discute? Parce que je sais que le carrefour jeunesse... Je vais vous arriver avec peut-être une suggestion, vous me direz si ça fait votre affaire par la suite, mais, avant de vous donner la suggestion, j'aimerais ça savoir, vous, c'est quoi, votre vision? Vous voulez faire quoi pour changer ce paradigme-là, qui est... sincèrement est triste, est vraiment triste?

M. Simard : Oui. Alors, M. le Président, il y a des... commençons comme ça, il y a des choses qui relèvent du ministère de l'Emploi puis il y a d'autres dimensions qui ne relèvent pas du ministère de l'Emploi, notamment dans les logiques psychosociales que vous abordez. Une fois que je vous ai dit ça, puis je sais à quel point vous mesurez chaque mot que vous prononcez puis que... vraiment, que vous portez ce que vous dites, que vous y croyez, mais permettez-moi, en tout respect, M. le Président, de dire à ma collègue que moi, j'ai deux jeunes filles, là, deux jeunes adultes maintenant, je ne vois pas mes filles à travers la lecture que m'en fait ma collègue. Je vois deux filles qui mordent à plein dans la vie, qui ont confiance dans l'avenir, qui sont des gagnantes. Je vois leurs jeunes, également, amis qui viennent à la maison, qui ont des projets d'avenir.

• (17 h 20) •

Je sais qu'il y a des problèmes. Je ne vous dis pas... On ne veut pas vivre dans un pays de licornes, mais moi, la jeunesse québécoise que je vois, c'est une jeunesse dynamique, encore plus ambitieuse que ma propre génération. C'est des gens qui voient loin, il n'y a plus de frontière pour eux. Et je crois dans la jeunesse québécoise, profondément. Aujourd'hui, là, je vous fais un plaidoyer pour nos jeunes. Et moi, comme ministre de l'Emploi, ma responsabilité, c'est d'accompagner leur chemin vers l'accès à l'emploi, et nous déployons 160 millions de dollars par année, tous programmes confondus, à travers les OSE, les organismes de soutien à l'employabilité, qui sont spécialisés en matière de jeunesse. Seulement pour les carrefours jeunesse-emploi, on parle de 100 millions de dollars. Donc, je pense qu'on met, comment dire, les ressources requises pour soutenir une jeunesse ambitieuse, qui veut aller encore plus loin que nous-mêmes on est allés. Puis c'est ce que je leur souhaite, M. le Président.

Mme Rotiroti : Oui. Bien, écoutez, premièrement, là, je pensais que j'avais été extrêmement claire au début, quand, au tout début de notre échange, que je parlais des jeunes qui vit des situations précaires et en situation de vulnérabilité. Je suis très heureuse de savoir que le ministre a deux filles et qui... on peut dire, qui vient dans un milieu assez nanti pour ne pas avoir ces enjeux-là. Alors, ce n'est pas de ces jeunes-là que je parle, M. le ministre, avec tout respect. Puis je pense que je vais le répéter, parce que, pour moi, c'est extrêmement important de vous dire que notre rôle, comme législateurs, c'est de s'assurer qu'on ne laisse aucun jeune derrière puis qu'on donne les outils, dans la meilleure de nos capacités, de s'assurer que ces jeunes-là réussissent dans la vie, même les plus vulnérables. Et c'est de ces jeunes-là que je parle, parce que, quand je vous parle de taux de chômage de 14 %, c'est de ces jeunes-là.

Bon, une fois qu'on établit ça, le carrefour jeunesse-emploi, puis je suis contente que vous reconnaissez leur expertise dans la matière, vous dit carrément, nous dit carrément : J'ai atteint ma pleine capacité, je suis déjà rendu à mon 100 % de cible, le mois de mai, je ne peux plus aider personne, c'est... je ne suis pas... je ne suis pas récompensé pour ça, c'est fini, j'ai atteint mon cap, mon... Qu'est-ce que je fais? Vous dites quoi à ça, M. le ministre?

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre.

Mme Rotiroti : Ces jeunes-là vont aller où?

M. Simard : Alors, M. le Président, à la base, nous sommes tous des députés avant de devenir ministres. Puis moi, dans ma circonscription électorale, sur une base très régulière, il y a des jeunes, qui viennent dans mon bureau de circonscription, qui éprouvent des problématiques qui s'apparentent à celles dont vous parlez. Et les meilleures personnes pour les accompagner, pour les diriger, pour les soutenir, ce sont notamment les carrefours jeunesse-emploi. Je ne veux pas réduire ça aux carrefours jeunesse-emploi, mais, chez moi, c'est un acteur clé qui répond de manière exceptionnelle aux problématiques, parfois très différentes les unes des autres, rencontrées par nos jeunes. Puis parfois, bien, il y a des dynamiques qui dépassent... qui dépassent l'employabilité, puis on se trouve à référer nos jeunes dans d'autres organisations à caractère psychosocial qui ne relèvent pas du ministère de l'Emploi. Et vous pourriez, donc, conséquemment, adresser ces questions plus ciblées à mes collègues.

Mme Rotiroti : Bien, c'est là l'enjeu, M. le Président. Voyez-vous, c'est exactement qu'est-ce que le ministre vient de dire. Ils ont changé les critères en cours de route pour ces organisations-là. Et, dans le passé, c'est... les carrefours jeunesse étaient capables d'aider ces jeunes-là. Aujourd'hui, parce que vous faites la centralisation, vous dites : Non, ça, là, c'est cas de santé mentale, occupe-toi-z-en pas, transférez ça ailleurs, hein? Ça fait que ces jeunes-là, là, ils sont en ballottage, ils vont d'un endroit à l'autre. C'est exactement qu'est-ce que vous venez de dire. C'est exactement...

Puis je vous félicite, parce que, M. le ministre, c'est exactement qu'est-ce qu'on entend sur le terrain. On est rendus tellement rigides dans les programmes, pour être capables de justifier les montants d'argent, qu'on délaisse certaines jeunes, sur le prétexte que, bien, savez-vous, ce n'est pas à moi à traiter ces jeunes-là. Ce n'est pas une question d'employabilité, c'est une question de santé mentale, c'est une question d'itinérance, c'est une... Bon, ça fait qu'on envoie ça ailleurs. Ça fait qu'on prend le problème puis on le déplace. Dans une autre époque, avant que vous arriviez au pouvoir, M. le ministre, ces jeunes-là auraient été servis par le carrefour jeunesse-emploi.

M. Simard : Alors, bien, M. le Président, moi, le carrefour jeunesse-emploi que je connais, avec sa direction générale, on a une femme extraordinaire qui est là depuis presque la fondation du CJE. C'est un carrefour jeunesse, j'oserais presque... j'oserais presque enlever le mot «emploi», c'est d'abord un carrefour jeunesse. D'ailleurs, plusieurs carrefours jeunesse voudraient juste s'appeler carrefour jeunesse, parce qu'ils s'occupent maintenant... ils ont tellement de services, qu'ils s'occupent de la jeunesse, de la réalité du jeune dans sa complexité, dans sa globalité, pas juste au niveau de l'emploi... bien sûr au niveau de l'emploi, mais plus globalement.

Et, lorsqu'un carrefour jeunesse-emploi n'est pas capable de s'occuper correctement d'un jeune en fonction de problématiques bien précises, bien ciblées, il n'abandonne pas le jeune. Il ne lui dit pas : Va-t'en. Non, au contraire, il l'associe à un autre groupe, dans l'écosystème communautaire de la circonscription ou de la région, qui aura la capacité, l'expertise requise pour l'accompagner. Jamais un carrefour jeunesse emploi ne met des jeunes de côté, ce n'est pas la mission des carrefours jeunesse-emploi, ce n'est pas ce que je connais de mes carrefours jeunesse-emploi.

Mme Rotiroti : M. le ministre...

M. Simard : Ils sont accueillants et puis ils... au besoin, ils peuvent référer.

Mme Rotiroti : Oui. Tout à fait, je... Loin de moi de dire le contraire, ils sont extraordinaires, nos carrefours jeunesse, partout à travers le Québec. Ce n'est pas ça, le point. Le point, c'est que ces carrefours jeunesse là, ils vous le disent, là, vous avez juste à les rencontrer... Je ne peux pas croire que vous n'êtes pas capables de faire ce constat-là. Si on n'est pas capable... ces constats-là, on n'est pas capable d'aider puis on n'est pas capables de faire face à les vrais enjeux qui se passent sur le terrain. Je vais avoir l'occasion de revenir, M. le ministre.

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la députée. On poursuit avec la deuxième opposition. M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve, vous avez... (Panne de son) ...39 secondes.

M. Leduc : Merci, monsieur... Merci, M. le Président. Rebonjour, M. le ministre. Avez-vous réussi à mettre la main sur le chiffre du 5 millions, finalement, pour les fusions d'organismes? Combien de demandes vous avez reçues? Combien a été dépensé?

M. Simard : On cherche. On cherche, cher collègue.

M. Leduc : On cherche encore?

M. Simard : On cherche encore. On l'avait puis...

M. Leduc : On l'avait? On l'avait presque. Vous avez fait une annonce, il y a quelques...

M. Simard : Voulez-vous qu'on vous la donne tout de suite, cher collègue?

M. Leduc : Bien oui, si vous l'avez à portée de main, là.

M. Simard : Donc, 24 projets impliquant 37 OSE pour 904 000 \$.

M. Leduc : 904 000 \$ de... pour les fusions?

M. Simard : En termes d'accompagnement. Peut-être qu'avec...

M. Leduc : On a dit 24 projets?

M. Simard : Oui, écoutez, puis, avec votre permission, là, comme l'information m'était soufflée à l'oreille et dans les mains par mon collègue...

M. Leduc : Certainement.

M. Simard : ...peut-être qu'avec votre permission notre sous-ministre pourrait parfaire la réponse pour bien vous éclairer.

M. Leduc : Allons-y.

Le Président (M. Allaire) : M. Gauthier, allez-y.

M. Gauthier (Francis) : Oui, bien, en fait, c'est ça, il y a 24 projets qui ont été soumis. Ce n'est pas seulement des fusions, ça peut être des mutualisations, de l'exploration d'un regroupement, ou autres, pour l'équivalent de 904 000 \$.

M. Leduc : ...ça veut dire qu'on double le nombre de groupes... d'organismes impliqués?

M. Gauthier (Francis) : Bien, dépendamment. Des fois, ça peut être deux organismes, des fois ça peut être trois organismes. Ça varie en fonction en fonction de la...

M. Leduc : On est au moins alentour d'une cinquantaine de groupes impliqués, là.

M. Gauthier (Francis) : Oui.

M. Leduc : OK, merci beaucoup. Vous avez fait une annonce, il n'y a pas longtemps, le 21 mai, subvention de 10 millions de dollars pour favoriser l'embauche des jeunes diplômés. C'est des subventions salariales, si j'ai bien compris, mais ce n'était pas clair pour moi s'il y avait des secteurs ciblés.

M. Simard : Alors, M. le Président, merci pour la question. Non, c'était justement l'objectif. Déjà, on trouvait que c'était assez ciblé que de sectorialiser notre annonce en fonction de celles et ceux qui avaient un diplôme récemment acquis en poche, à partir du 1er avril, donc, 2025 jusqu'à décembre 2026. Donc, c'est la zone de diplomation acceptable, là, pour avoir... pour bénéficier de la subvention jusqu'à 50 % du salaire.

M. Leduc : Pas de cible, pas de secteur, pas de région?

M. Simard : Oui, on a une cible. Ah! oui, tout à fait, on estime... Donc, on mobilise près de 10 millions de dollars, à travers le... pour soutenir le projet, et on estime que nous serons en mesure de rejoindre environ 5 000 jeunes.

M. Leduc : OK, mais qui va les choisir, ces 5 000 jeunes là?

M. Simard : Bien, concrètement, si vous êtes un étudiant, je ne sais pas, en sciences sociales, je vous dis ça comme ça, on parle pour parler, bien, vous cherchez un emploi depuis quelque temps puis vous avez de la difficulté à en trouver un, bien, soit que vous allez voir votre centre de Services Québec, soit vous allez voir votre carrefour jeunesse-emploi. Puis là il y a un conseiller qui vous reçoit, qui regarde un peu votre profil, vos besoins et qui vous émet une espèce de lettre d'attestation, pourrions-nous appeler, qui confirme que vous êtes éligible à cette prestation pouvant financer jusqu'à 50 % du salaire. Donc, le jeune, lui, peut aller voir un employeur X puis lui dire : Bien, voyez-vous, monsieur, si vous m'intégrez dans votre force de travail, bien, moi, mon salaire est payé pendant 16 semaines jusqu'à concurrence de 50 %.

M. Leduc : C'est une démarche individuelle d'un jeune qui doit se faire un peu approuver par un CJE, qu'on a dit tantôt, ou un autre groupe...

M. Simard : Oui, ou un centre de services emploi.

M. Leduc : Centre de services emploi.

M. Simard : Mais donc...

• (17 h 30) •

M. Leduc : Puis, après ça, une fois qu'il a son espèce de préapprobation, vous dites, un jeune qui se qualifie selon x ou y organisme, là, moi, je pars à la recherche d'une job.

M. Simard : Oui, puis il faut dire aussi que... puis, si on reprend l'exemple des carrefours jeunesse-emploi, eux-mêmes ont déjà un portefeuille d'employeurs potentiels.

M. Leduc : Non, je comprends.

M. Simard : Puis ils peuvent référer le jeune. Tu sais, ils ne le laissent pas aller comme ça en disant : Arrange-toi...

M. Leduc : Bonne chance.

M. Simard : Il va être encadré, quand même.

M. Leduc : Ça peut être secteur public, secteur privé?

M. Simard : Absolument, tous secteurs confondus.

M. Leduc : Incluant donc un centre de services scolaire, un hôpital, un CLSC?

M. Simard : Oui, tous secteurs... en fait, ce pour quoi le jeune a été formé, en définitive, on veut une adéquation entre l'expertise de formation et puis le secteur de travail.

M. Leduc : Ça peut être le secteur communautaire aussi?

M. Simard : Ah! oui, absolument, puis, pour le secteur communautaire, l'aide est bonifiée, en quelque sorte.

M. Leduc : Ça fait que Boulot vers pourrait venir vous voir avec des jeunes.

M. Simard : Bien, savez-vous quoi, j'ai une bonne nouvelle pour vous, cher collègue, absolument qu'ils pourraient venir nous voir.

M. Leduc : Bien oui. Ah! bien, tabarnouche.

M. Simard : Puis d'ailleurs, je voulais vous dire, lorsqu'on va rencontrer Boulot vers, si vous voulez être là, ce serait extraordinaire.

M. Leduc : Ça me fera plaisir.

M. Simard : On pourrait peut-être même faire ça dans votre bureau de circonscription.

M. Leduc : Ça me fera plaisir, M. le ministre. Mais là, juste pour être clair, puis vous me pardonnerez l'image, là, mais ça veut-tu dire que le jeune, une fois qu'il a son papier, il peut aller chez McDo, puis là, nous, on va se ramasser à payer la moitié du salaire de McDo?

M. Simard : Non, non, non. Il faut qu'il y ait vraiment une relation entre la formation requise et le poste convoité.

M. Leduc : Et là... mais qui décide s'il y a bel et bien relation entre le poste convoité et la personne?

M. Simard : Bien, il y a un agent, hein, un agent...

M. Leduc : Services Québec.

M. Simard : Bien, à Services Québec ou encore au carrefour jeunesse-emploi, qui l'accueille, il y a un intervenant et qui, comme je vous disais tout à l'heure, évalue le dossier de la personne. Puis on a des gens très professionnels, dans les carrefours jeunesse-emploi, qui n'iront pas mixer, si vous me permettez l'expression, un diplômé en génie mécanique pour un emploi chez McDo.

M. Leduc : D'accord. J'aimerais qu'on parle un peu d'un sujet qui m'inquiète beaucoup pour la suite des choses au Québec puis dans... dans le monde, en fait, pour être bien honnête, c'est l'intelligence artificielle, qui occupe de plus en plus de place dans nos vies, qui occupe de plus en plus de place dans les réflexions, dans les projections. Vous êtes ministre de l'Emploi. J'aimerais savoir si, dans votre ministère, il y a des analyses sur le nombre de postes, le nombre de postes équivalent temps plein qui sont à risque de disparaître dans les prochaines années au Québec à cause précisément de l'intelligence artificielle. Puis là je ne parle pas nécessairement des jeunes, de manière plus large.

M. Simard : Alors, M. le Président, c'est une question excessivement pertinente, puis je suis heureux qu'on aborde le sujet. Selon les renseignements qui me sont fournis, il y a à peu près 59 % des emplois actuels qui seraient exposés, à un degré ou à un autre, à l'arrivée de l'intelligence artificielle dans l'organisation du travail.

M. Leduc : Oui, mais est-ce que le poste est à risque? Parce que c'est une chose de voir que... Je veux dire, un professeur, il... l'intelligence artificielle arrive dans la classe du professeur, l'emploi va être touché, mais le poste de prof ne va pas disparaître, là.

M. Simard : Bien, écoutez, le niveau d'exposition varie selon le type, comment dire, d'intelligence artificielle qui entre dans l'organisation.

M. Leduc : Je vous donne un exemple plus pointu. C'est le regroupement... le Réseau des carrefours jeunesse-emploi qui l'a calculé à partir des chiffres de l'Institut du Québec, là. Il donne, par exemple, l'exemple des secteurs des technologies de l'information au Québec. L'emploi des 15-29 ans a chuté de 10 500 postes depuis 2022, alors qu'il a augmenté chez les travailleurs plus expérimentés, plus 9 900. Donc là, il y a une thématique particulière aux jeunes, où est-ce que là on voit les postes en TI, puis là on assume ici, c'est l'analyse qui est faite, que c'est beaucoup lié, en fait, à l'intelligence artificielle.

Mais est-ce que vous avez, de manière plus pointue, au ministère de l'Emploi, une prospection, où on dit : On est capables d'estimer que — je donne un chiffre — 20 000, 30 000, 50 000 postes au Québec pourraient disparaître dans un an, deux ans, trois ans à cause, précisément, de l'intelligence artificielle? Parce que de me dire «tout le monde va être touché par ça», oui, d'accord, c'est une vérité de La Palice. Des postes qui vont disparaître, avez-vous une évaluation de ça?

M. Simard : Bien, écoutez, il faudrait regarder du côté de l'Institut de la statistique du Québec. On a... vous savez, on a la chance d'avoir, autour de la table, un des grands spécialistes de la question de l'intelligence artificielle, M. Jean Lortie, qui est président, donc, de la Commission des partenaires du marché du travail, qui a été mandatée, il y a un certain temps, pour réfléchir à la question. Parce que vous savez que la commission exerce une veille constante sur cette question, a généré, comment dire, une connaissance approfondie de la chose et prépare, avec le milieu du travail, les adaptations requises à cette arrivée massive de l'intelligence artificielle, qui... on le voyait encore aux nouvelles, hier soir, avec l'intervention du pape Léon XIV, on le voyait également au niveau des artistes, au niveau de la traduction, des designers, on voit que ça suscite de l'inquiétude. Et nous, on veut se préparer pour répondre à cette arrivée. On veut outiller nos employés pour qu'ils puissent avoir la littératie, et la littératie numérique requise, et technologique requise pour savoir utiliser sciemment cette nouvelle technologie.

Puis peut-être que, si vous le souhaitiez, Jean Lortie pourrait peut-être compléter puisqu'il est un expert du travail. Et je tiens à souligner qu'hier il a été... comment dire, dans le congrès de la CSN, qui se tenait à Québec, on a souligné son travail exceptionnel à titre d'ancien secrétaire général de la CSN. Donc, je tenais à le dire à tout le monde. C'est quand même une marque de reconnaissance importante, mon cher Jean. Puis, s'il y avait consentement, on pourrait peut-être lui laisser un peu la parole.

Le Président (M. Allaire) : Il y a consentement? Il y a consentement. Parfait. M. Lortie, allez-y, vous présenter, avec votre titre, et la parole est à vous.

M. Lortie (Jean) : Oui. Alors, Jean Lortie, président de la Commission des partenaires du marché du travail et président du Conseil emploi métropole.

Alors, à court terme, on a fait une première enquête, au Conseil emploi métropole, sur l'impact de l'intelligence artificielle, donc un avis-conseil qui a... remis à la commission cet automne. Et là on a déclenché une

enquête nationale sur l'impact de l'IA, notamment chez les jeunes, parce qu'on mesure, en ce moment, au flair, bien sûr, parce qu'évidemment tout est très mouvant.

À moyen terme, la commission met sur pied une veille auprès de tout son réseau, des 1 000 partenaires qui constituent le réseau, pour se nourrir de les... des initiatives, des réflexions, pour avoir une information dite qualitative, pour permettre au gouvernement du Québec d'adopter des mesures.

Et, à plus long terme, c'est des programmes, des mesures pour l'accompagnement de... des compétences en innovation, totalement nouveaux, un référentiel des compétences du futur qu'on a mis à jour et qu'on a travaillé quand on l'a créé en 2022.

Et l'objectif étant que, d'ici quelques années, à travers toutes les mutations que le ministre soulignait, c'est qu'on soit capables d'adapter les réalités du marché du travail, littératie, littératie numérique, accompagner les gestionnaires de PME dans l'innovation... donc, travailler en alliance, donc, avec plein d'acteurs de la société. Mais l'objectif, c'est le développement des compétences de la main-d'oeuvre.

Le mandat de la commission, ce n'est pas les enjeux éthiques, judiciaires, etc. Le mandat de la commission, véritablement, c'est comment aviser le gouvernement du Québec sur les impacts que cela aura pour le milieu de travail. Donc, on y travaille, et, pas plus tard que le 8 juin, la commission va siéger et va adopter aussi un plan de travail pour la moyenne portée.

M. Leduc : Merci pour les explications. Je suis content de savoir que la CPMT est sur le dossier. Je sais que, dans le milieu syndical, ça jase beaucoup également, dans le milieu patronal, sans aucun doute également.

Je pose la question, parce que, tu sais, on a connu, cette législature-ci, là, un mandat... pardon, pas un mandat, mais une commission spéciale sur le temps d'écran, parce c'était un enjeu qui était estimé transpartisan, nouveau. Je me surprends qu'on ne soit pas en train de préparer une chose similaire sur l'intelligence artificielle d'un point de vue transpartisan, politique.

J'ai déposé une demande de mandat d'initiative avec... sur le volet plus pointu des artistes, même de... même plus pointu de l'illustration, les gens qui font du graphisme, qui font des affiches, qui font des BD, etc. Il y a eu un beau dossier dans *La Presse* ou c'était-tu dans... oui, dans le journal de... dans *La Presse*, je pense, il y a... ou du *Journal de Montréal*, pardon, il y a quelque deux fins de semaine, où est-ce que c'était rendu tellement facile de reproduire des artistes qu'on connaît bien, comme Élise Gravel, ou autre. Il y a des gens qui font de l'argent avec ça, qui vendent ça, et ça vous concerne, vous et le ministre de la Culture également.

Mais il n'y aurait pas lieu, là, de se parler ensemble pour trouver des façons de fonctionner? Le gouvernement donne des subventions en culture, par exemple, dans les musées, c'est un exemple, mais qui peuvent être utilisées. Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre une clause pour dire que les subventions qu'on donne à la culture ne doivent pas être utilisées pour faire de l'intelligence artificielle, si on veut maintenir des emplois en culture, plus précisément?

M. Simard : Bien, M. le Président, je remercie mon collègue pour sa question qui est très pertinente. Toutefois, parler de culture sort très largement du cadre budgétaire qui m'est imparti à l'Emploi.

Ceci étant dit, la curiosité, l'intérêt qu'il porte à l'intelligence artificielle, je la porte également. Et pour sa gouverne, qu'il sache qu'à titre de ministre responsable de la région de Québec, dès mon arrivée en mandat, il y a à peu près huit mois, j'ai donc mandaté Québec International et son directeur général, M. Carl Viel, afin de présider un groupe de travail rassemblant les forces vives de la Capitale-Nationale pour penser l'avenir de notre région sous l'oeil de l'arrivée de l'intelligence artificielle. Il y a notamment la rectrice de l'Université Laval qui siège sur ce comité, plusieurs sommités en matière d'intelligence artificielle, dans le domaine de l'industrie notamment. Et nous serons en mesure de pouvoir rendre compte de nos... de leurs travaux subséquemment. J'ai déjà eu l'occasion de les rencontrer en Teams, et, mon Dieu, ça va être extraordinaire.

• (17 h 40) •

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci, M. le ministre. 1 min 15 s.

M. Leduc : ...rapide sur l'intelligence artificielle. Vous n'aviez pas de chiffres, donc, sur les pertes d'emplois projetés. Je pense, ce serait intéressant que votre cabinet, votre ministère se saisissent de ça, mais avez-vous des chiffres sur les postes perdus en raison de l'intelligence artificielle au moment où on se parle?

M. Simard : De manière précise, je n'ai pas ces chiffres sous les yeux.

M. Leduc : Parfait. La minute qu'il me reste, j'aimerais qu'on parle rapidement du coût de système. Vous aviez fait une grosse enquête, là, par Optima Management, pour estimer que ça coûte 125 \$, le coût du système, là, pour les jeunes... les carrefours jeunesse-emploi. Mais votre prédécesseur a parlé qu'on serait prêts à aller peut-être à 90 \$ l'heure, mais là, finalement, c'est 84 \$. Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'on soit si loin de la cible de 125 \$ que vous aviez identifiée? C'est un manque à gagner de quoi, presque un tiers ici, là.

M. Simard : Content de votre question, et ça réfère au tableau sur le taux horaire et son augmentation qui avoisine les 90 \$, c'est 89 \$...

M. Leduc : 84 \$.

M. Simard : OK. 89 et quelque chose. On avait déposé le tableau, si je ne m'abuse, et, comme vous le savez, mais on partait de très loin, on partait de 60 quelques... 66 \$, comme je vous le disais tout à l'heure, de mémoire. Donc, c'est quand même un bond important de 66 \$ à... presque à 90 \$. On se rapproche des chiffres demandés.

Le Président (M. Allaire) : Ça met fin à cet échange avec le député de Jean-Talon. On débute le dernier bloc avec le député... J'ai dit Jean-Talon, hein? Hochelaga-Maisonneuve. On débute le dernier bloc avec le député de Jean-Talon, 14 min 39 s.

M. Paradis : Merci. J'aimerais continuer l'échange qu'on avait et que vous aviez aussi avec ma collègue de... notre collègue de Jeanne-Mance—Viger sur les centres jeunesse-emploi, parce que c'est vraiment une... c'est vraiment une promesse phare de votre gouvernement, en 2018, de réduire les barrières administratives, et de livrer des résultats, puis de simplifier. Vous avez présenté plusieurs projets de loi qui visaient plusieurs ministères, mais pourtant les centres jeunesse-emploi et leur réseau est un de ceux qui documentent de la façon la plus claire et de la façon la plus précise les barrières administratives auxquelles ils font face.

Puis vous en avez parlé tout à l'heure, vous avez dit : On a simplifié, on a changé le nombre d'indicateurs. Soit, mais actuellement l'Alliance des centres-conseils en emploi estime qu'il y a 3 000 heures de travail qui sont passées à chaque année par les organisations spécialisées en employabilité à faire de la reddition de comptes, notamment à vos... aux différentes branches de vos services, de votre ministère. Et le centre jeunesse-emploi estime qu'il y a un tiers de leurs ressources qui sont consacrées à faire de la reddition de comptes, parce qu'ils doivent s'adresser à un paquet de services à l'intérieur de votre ministère, à qui ils doivent constamment rendre des comptes. Est-ce que vous estimez que ce sont des chiffres raisonnables?

M. Simard : Alors, M. le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Il faisait référence aux doléances des carrefours jeunesse-emploi en matière de reddition de comptes. Et puisqu'il me cite les carrefours jeunesse-emploi, bien, allons-y. J'aimerais peut-être lui citer ce que Rudy Humbert, qui est le PDG du regroupement des carrefours jeunesse-emploi du Québec, disait récemment lors de l'annonce de ma collègue sur les allègements en termes de gestion :

«Aujourd'hui, la ministre de l'Emploi annonce des allègements administratifs pour les CJE. Nous accueillons positivement cette avancée. Les CJE pourront désormais libérer du temps pour être auprès des jeunes au moment où les parcours sont plus instables et les transitions plus rapides.» Et je termine là-dessus : «Le marché du travail change plus vite que nos structures publiques. Les allègements annoncés constituent un signal positif, et, pour assurer notre prospérité future...»

Donc, il saluait. Donc, il y a quand même du positif dans tout ça, M. le Président.

M. Paradis : ...mais c'est évident que les carrefours jeunesse-emploi vont saluer des intentions, mais c'est une annonce dont vous me parlez. Moi, je vous parle de ce qui s'est passé dans les huit années du gouvernement caquiste, et les carrefours jeunesse-emploi l'ont documenté, et disent : Ce n'est pas une diminution de notre fardeau administratif que nous avons eu, c'est une augmentation de notre fardeau administratif, et ça nous coûte cher. Puis il dit : Parfois, c'est non seulement d'avoir les budgets, mais c'est de nous simplifier la vie pour qu'on soit capables de livrer des résultats aux jeunes plutôt que de passer du temps à faire de la reddition de comptes.

Et là je me demandais si vous aviez les statistiques. En fait, je vous les demande. Avez-vous les données sur le nombre d'employés ou d'équivalents à temps complet qui servent à recevoir et à gérer la reddition de comptes à Services Québec actuellement?

M. Simard : Je n'ai pas par coeur cette donnée. Toutefois, on peut... Je sollicite les collègues pour peut-être trouver l'information.

Mais je reviens sur l'élément central. Depuis 2021, nous avons octroyé un financement à la mission à nos carrefours jeunesse-emploi. C'est assez extraordinaire. C'était du jamais-vu, et puis, ce faisant, les carrefours jeunesse-emploi, parce qu'on les finançait à la mission, ont pu faire une série d'activités connexes, se déployer sur le territoire, se déployer également en partenariat sur le terrain. Donc, moi, je vois là aussi quelque chose de positif.

M. Paradis : Sauf que là je vous pose des questions sur la question de la reddition de comptes, parce que ça, c'en est une, façon, simplifier la vie des organisations qui veulent être sur le terrain auprès des jeunes, comme les carrefours jeunesse-emploi, pour les aider notamment à se placer sur le marché de l'emploi. C'est une des principales organisations au Québec qui fait ça. Et moi, selon les données que j'ai, on aurait... il y aurait eu une croissance exponentielle du nombre de personnes qui font de la reddition de comptes à Services Québec. On est passé d'une poignée d'employés, actuellement, à près d'une centaine d'employés, selon des données que j'ai. Est-ce que vous avez des données similaires ou des données différentes?

M. Simard : À ma connaissance, je n'ai pas ce genre de données. Nous n'en disposons pas.

Mais j'aimerais être très, très, très clair sur l'importance de l'accroissement et de la nature du financement accordé aux carrefours jeunesse-emploi à travers les quelques années qui viennent de passer. Non... On a plus que doublé. Trouvez-moi des organisations au Québec où on fait plus que doubler le financement d'un groupe. Trouvez-les-moi, M. le Président. Il n'y en a pas beaucoup. Et, de surcroît, quand ce financement se fait à la mission, ça allège les structures de reddition de comptes.

Au final, il faut en même temps se rendre compte que la reddition de comptes, c'est un acte qui est essentiel dans un cadre d'administration publique. Puis là où il faut tracer une frontière, puis je ne sais pas trop, trop, trop où mon collègue se situe, c'est à partir de quand la reddition de comptes est suffisante puis à partir de quand elle est trop imposante. Tu sais, c'est... il y a une zone grise, là, qui n'est pas claire dans le discours que je reçois, bien respectueusement, par ailleurs.

M. Paradis : Bien, voyez-vous, ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'il y a une étude qui a été commandée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, que j'ai ici, qui fait un constat assez intéressant et qui indique que les organismes en employabilité absorbent, depuis des années, une hausse des coûts, une complexification administrative et des clientèles plus lourdes, sans que le financement ne suive réellement cette augmentation de besoin.

Alors, votre propre étude du mois d'août 2024, c'est assez récent, commandée par votre ministère, conclut très différemment de ce que vous venez de nous dire.

M. Simard : Bien, j'entends ce que me dit mon collègue, puis il lit une étude fort intéressante qui mérite réflexion. Ce que je lui dis, c'est que, comme disait un de mes amis, il faut labourer avec les boeufs qu'on a, d'une certaine façon. On a un taux de financement du fédéral qui nous est coupé de 145 millions, 145 millions par année pour trois ans. Ça réduit la disponibilité budgétaire, ça réduit notre marge financière, ça réduit notre capacité de pouvoir financer autant qu'on le souhaiterait, parce qu'évidemment, l'argent, malheureusement, ne pousse pas dans les arbres, et on gère en fonction des deniers publics. Avoir doublé le financement comme on l'a fait, je trouve ça extraordinaire.

• (17 h 50) •

M. Paradis : Je trouve ça intéressant que le ministre nous amène sur la question du gouvernement fédéral, le gouvernement de trop, celui à qui il faut toujours quêter. Et, quand on dit qu'il y a des impacts réels, quotidiens pour les Québécoises et les Québécois, là, on parle des jeunes du Québec, ce gouvernement de trop à qui il faut quêter du financement, alors que c'est l'argent des Québécoises et des Québécois, bien, c'en est un autre, exemple.

J'aimerais vous amener sur un autre sujet dont j'ai discuté avec votre prédécesseur, et c'est les conséquences de la fermeture sauvage des installations et des entrepôts d'Amazon au Québec, au mois de janvier 2025.

J'ai eu un échange, donc, à l'étude des crédits avec votre prédécesseure là-dessus l'année dernière. Et d'abord je lui demandais ce qu'elle pensait de cette fermeture-là, puis elle n'a jamais été capable de m'exprimer le moindre avis qui rassurerait les Québécois sur le fait que notre gouvernement est capable de se tenir debout face à des multinationales, qui, après avoir eu près de 100 millions... en fait, il y en a qui disent plus de 100 millions d'aide du gouvernement du Québec, a décidé de fermer sauvagement ses installations. C'est 2 000 emplois qui ont été perdus directement et 2 700 autres indirects qui ont été perdus.

Au mois d'octobre 2025, les ex-employés d'Amazon ont fait un appel à votre gouvernement en disant : On a besoin d'aide pour se trouver des emplois. Et le premier ministre du Québec lui-même avait dit que, je le cite, «on va bien sûr voir tout ce qu'on peut faire pour aider les ex-employés d'Amazon à trouver un autre emploi». Et c'est ce que votre prédécesseure m'avait dit qu'elle ferait. Elle avait dit qu'il y a un programme d'accompagnement. Pourriez-vous me donner des nouvelles de ce programme? Qu'est-ce que vous avez fait pour les ex-employés d'Amazon? Combien ont retrouvé un emploi?

Le Président (M. Allaire) : Merci. M. le ministre.

M. Simard : ...je vous remercie. Merci de soulever cette importante question, cher ami. Alors, je vous partage les chiffres qui sont portés à mon attention. Donc, on a 1 732 employés qui, à travers leurs différents sites, ont été référés. Il y en a 1 000... près de 1 500 qui ont commencé un parcours. Il y en a... et qui ont terminé ce parcours. Il y a 1 023 participants qui ont été rejoints après cette participation, c'est-à-dire 69 % des personnes inscrites. Et il y a un taux de réussite... donc, 45 % des gens ont pu retrouver un emploi dans un délai moyen de 3,4 mois, c'est-à-dire 103 jours. Donc, c'est les données qui sont portées à mon attention.

M. Paradis : Donc, ce serait 45 % des personnes qui ont participé au programme qui auraient retrouvé un emploi. Est-ce que j'ai bien compris les chiffres?

M. Simard : Alors, il y a un taux de réussite de 45 % à partir des 1 023 participants qui ont été rejoints.

M. Paradis : Donc, un... entre 400 et 500 personnes qui auraient retrouvé un emploi.

M. Simard : Oui. Bien, c'est-à-dire qu'il faut comprendre qu'ici les services ils restent volontaires, hein, c'est... les gens... on ne peut pas imposer nos services. Et on travaille, bien sûr, avec celles et ceux qui souhaitent d'être épaulés dans la requalification, et c'est ce que nous avons opéré avec diligence.

Il faut comprendre que pour Amazon, comme pour les autres avis de licenciement, dès qu'il y a un avis de licenciement, on se met sur un pied d'alerte. On crée un comité de reclassement, on se met, dans le fond, en cellule de crise avec l'entreprise pour tenter de soit requalifier, soit reclasser le plus rapidement possible les personnes qui ont été victimes, malheureusement, d'un licenciement.

M. Paradis : Les médias ont rapporté des témoignages, donc, d'anciens employés qui disaient qu'ils se sentaient abandonnés par le gouvernement, entre guillemets, là, je les cite, selon la revue de presse. Est-ce que vous considérez

que vous avez satisfait à la promesse du premier ministre de faire tout ce qui peut être fait pour que les ex-employés d'Amazon puissent trouver un nouvel emploi?

M. Simard : Alors, toujours selon les données qui me sont transférées... Et, au-delà des données, je vous dis à quel point je partage des sentiments sombres qu'on peut ressentir lors d'un licenciement, pas... ce n'est pas une expérience heureuse dans une vie. Et l'objectif du ministère, c'est d'accompagner au mieux les personnes impactées par une perte d'emploi, sachant que ça a des impacts sur un plan personnel, mais aussi, très souvent, sur un plan familial. Donc, l'objectif est d'assurer le meilleur suivi auprès de ces personnes.

M. Paradis : Une autre mesure qui avait été annoncée, c'était de réduire ou d'éliminer les achats gouvernementaux auprès d'Amazon. Est-ce que vous avez des chiffres là-dessus? J'ai regardé notamment les crédits, parce que je les faisais aussi, du Conseil du trésor, je n'ai pas trouvé d'information particulière sur Amazon, mais je vous pose la question à vous, parce qu'en 2025, là, il y avait... sur une période de six mois, il y avait encore 124 000 \$ d'achats qui avaient été faits avec la plateforme Amazon. Est-ce que vous avez des chiffres à jour? Est-ce que le gouvernement du Québec utilise toujours les services d'Amazon?

Des voix : ...

M. Simard : Alors, on m'explique que, depuis février 2025, aucun achat n'a été fait par notre ministère sur cette plateforme.

M. Paradis : ...le ministère, mais par le gouvernement du Québec?

M. Simard : Ah! je suis... écoutez, je... Malheureusement, je m'occupe, bien sûr, M. le Président, de l'Emploi.

M. Paradis : Est-ce que vous pourriez vous engager à me donner cette information?

M. Simard : Bien, écoutez, je pense que ce serait...

M. Paradis : Au nom du gouvernement.

M. Simard : Bien, M. le Président, je pense qu'à ce stade-ci cette question, qui est très pertinente, devrait être adressée à ma collègue du Conseil du trésor.

M. Paradis : J'aurais aimé avoir cet engagement aujourd'hui, parce que c'était un engagement, en fait, de votre prédécesseur, donc, à faire diminuer ça.

Est-ce que vous, aujourd'hui, vous avez un point de vue différent sur cet épisode-là? Parce que je vous le dis, l'année dernière, j'avais eu de la difficulté à avoir... la plupart des gens au Québec étaient scandalisés de cette fermeture. Vous, quelle... en rétrospective, là, je sais que vous êtes assez nouveau dans ce poste, mais est-ce que vous avez un... est-ce que vous tirez des leçons de cet épisode?

M. Simard : Alors, le président me fait signe que notre temps est révolu.

Le Président (M. Allaire) : 15 secondes.

M. Simard : Mais il m'est difficile de pouvoir commenter les propos de ma collègue, de l'an passé, dont je ne... dont je n'avais pas pris connaissance, malheureusement.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à cet échange avec le député de Jean-Talon. On poursuit avec le dernier bloc de l'opposition officielle. Donc, Mme la députée de Jeanne-Mance—Viger, 22 min 36 s.

Mme Rotiroti : Merci. Merci, M. le Président. Alors, j'aimerais ça savoir, vu qu'on a un expert avec... avec vous, M. Lortie, hein? Et puis vous avez fait des éloges avec juste raison. Puis vous avez parlé tantôt, quand on a eu... on a eu notre échange sur les réseaux des carrefours jeunesse-emploi, je vous ai dit qu'eux ils ont une suggestion à vous faire. Puis une des suggestions qu'ils voulaient vous faire, c'était l'importance de développer une vision économique globale qui intégrait... qui intègre des enjeux de formation et d'emploi des jeunes afin d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins du marché du travail. Ça, ça vaut pour les jeunes, mais ça vaut pour l'ensemble de... les différents secteurs. On va... Vous allez voir, là, je vais vous parler de le secteur aéronautique, secteur de tourisme qui vit aussi des enjeux particuliers par rapport à la main-d'oeuvre.

Alors, je ne sais pas si vous pouvez commencer, M. le ministre. Puis, si vous voulez céder la parole à votre... à M. Lortie par la suite, ça va me faire plaisir de savoir qu'est-ce que votre ministère est en train de faire par rapport à tout qu'est-ce qui est arrimage avec la pénurie de main-d'oeuvre dans les domaines, quand même, dans certains cas, extrêmement spécifiques, et d'essayer d'arrimer ça avec les... bon, la future clientèle ou les gens qui cherchent de l'emploi. Est-ce que cet exercice-là est en train de se faire dans votre ministère présentement?

M. Simard : Très bien. Alors, comme vous le savez, M. le Président, nous venons de terminer une... en fait, une intervention stratégique de cinq ans dénommée l'OPMO, Opération main-d'oeuvre, dans lequel, essentiellement, le gouvernement du Québec a injecté près de 3,9 milliards de dollars afin de soutenir certains secteurs d'emploi qui avaient été priorisés, notamment, par la Commission des partenaires du marché du travail.

On se souviendra que, dans une première catégorie, nous voulions soutenir des professions reliées aux services publics, donc, notamment l'éducation, santé et services sociaux et, bien entendu aussi, les CPE, donc nos garderies. Et nous allions également cibler certains secteurs de l'économie traditionnelle : technologies de l'information, construction et génie.

Donc, nous sommes au terme de cette planification... de cette action quinquennale, et je travaille à pied d'oeuvre avec mes équipes respectives, avec ma sous-ministre que je sollicite régulièrement à cet égard, pour que nous puissions ensemble convenir d'un nouveau plan d'action qui sera alimenté du formidable réseau présidé par Jean Lortie de la Commission des partenaires du marché du travail, commission qui, elle-même, n'est pas comme ça toute seule, qui est réseautée à travers des commissions régionales des partenaires du marché du travail.

Donc, avec votre permission peut-être, M. le Président, comme le souhaitait ma collègue, nous pourrions laisser la parole à M. Lortie à cet égard.

Le Président (M. Allaire) : M. Lortie, allez-y.

Une voix : Consentement, oui.

Le Président (M. Allaire) : On l'avait déjà. Ça va. Allez-y.

• (18 heures) •

M. Lortie (Jean) : Oui. Alors donc, en complément de l'Opération main-d'oeuvre qui se travaille actuellement, la commission se donne un mandat de se donner une vision cinq ans du marché du travail.

Donc, depuis plusieurs mois, les partenaires, à travers tout le réseau des 17 conseils régionaux, des 29 comités sectoriels de main-d'oeuvre, des comités consultatifs, dont le comité consultatif jeunes, travaillent ardemment, le Conseil emploi métropole, à définir ce que pourrait être une vision cinq ans très générale, mais très forte pour marquer le pas et fédérer, au Québec, les initiatives qui se prennent pour qu'on puisse, en petit a, petit b, petit c, déterminer qu'est-ce qu'on a besoin, et incluant la jeunesse, les personnes éloignées du marché du travail, l'intelligence artificielle, la productivité, l'accompagnement des PME, la... évidemment, l'ensemble des enjeux de littératie, littératie numérique et numératie.

Donc, les grands enjeux que le marché du travail québécois vit avant le choc démographique de 2030, on vise véritablement à doter le Québec, en collaboration avec le ministre, à doter le Québec d'une vision cinq ans du marché du travail, et ça se termine, l'opération, en septembre, où on adopterait très formellement, à la commission, cette proposition. Et, à partir de là, l'influence de la commission auprès de son réseau, bien sûr, mais des ministères du gouvernement du Québec impactés par les enjeux du marché du travail.

Mme Rotiroti : OK. Puis vous dites que c'est... cette vaste consultation là qui met tous les grands joueurs, j'imagine, autour de cette table-là, le rapport va être... ou les constats vont être prêts en septembre. C'est ça que vous dites?

M. Lortie (Jean) : On adopte formellement à la commission... À une séance plénière de la commission, nous allons adopter cette proposition d'une vision cinq ans partagée par les employeurs, les syndicats, le monde communautaire et les institutions d'enseignement.

Mme Rotiroti : OK. Alors, j'imagine que le secteur aéronautique est parmi ces grands partenaires là, parce que vous... vous le savez sans doute, M. le ministre, je pense que je ne vous apprends rien quand je vous dis qu'on était des leaders. On était troisième mondialement comme leader dans le secteur. Et sous votre gouverne, bien, pas votre gouverne, mais vous comprenez qu'est-ce que je veux dire, sous la gouverne de votre gouvernement, on est rendus presque dixième, puis je suis généreux quand je dis dixième. On se fait dépasser par plusieurs pays en développement. Alors, vous comprenez la nécessité de s'assurer qu'il y a une relève pour cette industrie-là qui est chère aux Québécois, là.

Alors, vous me rassurez que cette industrie-là, un, est autour de la table, et... de deux, qui va être prise en considération par rapport à la relève. Parce que, vous comprenez, c'est une chose de faire l'arrimage entre les... ces secteurs qu'on veut garder en vie, là, et tout qu'est-ce qui est éducation, hein, tout qu'est-ce qui est formation, tout qu'est-ce qui est... je vous dirais même, dans tout qu'est-ce qui est métiers aussi qui sont des... des secteurs émergents, hein? On voit que des... certains métiers plus que d'autres, comme les plombiers, les électriciens, tout ça.

Alors, vous, vous êtes, comme ministre responsable de l'Emploi... cet exercice-là, je suis bien contente de savoir que c'est en train de se faire. Tant qu'à moi, ça aurait dû être fait un petit peu plus avant, écoutez, mais on le fait. Vous, votre rôle comme ministre de l'Emploi versus les autres ministères, entre autres, mettons, l'Éducation, qui va être obligé de faire quand même une certaine réforme par rapport à tout qu'est-ce qui est formation pour être capable, justement, de s'assurer qu'on forme la relève dans ces domaines-là, c'est quoi, votre rôle par rapport à votre collègue de l'Éducation?

M. Simard : Bien, M. le Président, merci à ma collègue pour sa question, et, encore une fois, je constate qu'on partage beaucoup plus de choses qu'il n'y paraît peut-être a priori. J'ai eu la chance de rencontrer à deux occasions

Mme Mélanie Lussier, qui est du conseil sectoriel de la main-d'œuvre pour l'aéronautique. Donc, elle est venue ici, au Parlement, il y a quoi... la semaine passée ou une dizaine de jours. On a eu encore une rencontre hier en... en Teams, permettez-moi l'expression, avec M. Lortie. Et je pense qu'un des grands défis que nous avons, puis ce qu'elle nous partageait, là, Mme Lussier, c'était la valorisation et l'attractivité du métier. Parce que, tu sais, souvent, dans l'aérospatiale, on pense toujours : Ah! s'il faut qu'on ait un diplôme en ingénierie... mais ça prend, dans l'aérospatiale, une très grande variété de métiers, ça prend des rembourseurs, ça prend des gens qui... des menuisiers et charpentiers, ça prend... Ça prend des gens dans tous les secteurs puis ça prend des gens bien formés.

Et donc, nous, on a un rôle en termes de valorisation, d'attractivité, de promotion, puis il faut attirer davantage de gens. On sait qu'on a un compétiteur au Canada, qui est l'Alberta, pour ne pas le nommer. Il ne faut pas se laisser damer le pion. On est en pole position. Le Québec est quand même un des endroits au monde où on fait le plus de recherche et développement en aérospatiale. Non seulement c'est un des endroits, sinon l'endroit où on a le plus d'emplois par tête d'habitant, mais c'est là où on fait le plus de recherche et développement. Donc, on va continuer d'appuyer ça.

Et puis elle me disait qu'on avait également des problèmes au niveau de l'école nationale — l'ÉNA, là, qu'on appelle l'ÉNA — d'aérospatiale, et il faut qu'on trouve aussi plus de places pour que nos jeunes puissent aller à l'école. C'est un des grands objectifs qu'on a également.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Rotiroti : Merci, M. le ministre, mais ma question, c'était plutôt... Là, vous vous dotez d'un outil extrêmement important, parce que vous allez avoir un portrait sur cinq ans par rapport à la pénurie de main-d'œuvre et les besoins. OK. Bon, bien content que ça se fait dans votre ministère, je pense que c'est votre obligation de le faire.

Ceci dit, avec les constats qui vont émerger de ce rapport-là, hein, vous allez être obligé, si on veut que ça fonctionne... c'est que les ministères, il va falloir qu'ils y adhèrent, entre autres, mettons, le ministère de l'Éducation. Par rapport à la formation, hein, vous parlez de valorisation de certains métiers, bien, je... je suis d'accord avec vous. Avec ce rapport-là, on risque d'avoir certains métiers qu'on va être obligés de valoriser, parce que, présentement, c'est peut-être... les jeunes, ils n'y pensent pas ou ce n'est pas mis de l'évidence, etc.

Comment vous... c'est quoi, votre rôle, une fois que vous faites ces constats-là, si on veut que ça fonctionne, puis j'ose espérer que tout le monde veut que ça fonctionne parce que c'est l'objectif... Comment vous... parce que moi, je pense que vous jouez un rôle central dans tout ça. Comment vous allez... Parce que là, de qu'est-ce que je comprends, c'est un rapport, ça fait qu'il n'y a aucune obligation que les ministères adhèrent, et qui participent, et qui s'assurent qu'ils mettent en place les mesures nécessaires pour s'assurer que cet arrimage-là, c'est une réussite à court terme, à moyen terme puis à long terme.

Moi, je veux savoir c'est quoi, votre force de frappe par rapport à les autres ministères pour vous assurer que tout le monde va ramer dans la même direction.

M. Simard : Oui. Alors, merci, M. le Président, pour cette excellente question qui touche, encore une fois, l'essentiel d'un secteur qui est parmi les plus porteurs économiquement pour le Québec. Alors, tout à l'heure, je vous disais «aérospatiale», Mme Lussier, puis c'est bien Aéro Montréal. Mais, dans une logique de grappe industrielle, j'insiste là-dessus, bien que ce soit montréalais, hein, RMR, au sens du terme, ça a des grappes industrielles dans tous nos parcs industriels, partout à travers le Québec. Et, en ce sens-là, Montréal est une locomotive très importante, et j'oserais vous dire que ce qui est bon pour l'aérospatiale au Québec, c'est bon pour l'ensemble du Québec.

Pour parfaire la réponse, on a déjà acquis une expertise et un savoir-faire. Donc, dans la première mouture OPMO, on a développé une expertise pour aller chercher plus de monde en santé et en services sociaux, plus de monde dans le domaine de l'éducation, plus de monde dans le domaine des garderies, et on va utiliser essentiellement la même méthode dans le domaine de l'aérospatiale. Je vois que vous me dites de conclure, M. le Président.

Le Président (M. Allaire) : ...merci. Mme la députée.

Mme Rotiroti : ...ce n'est pas parce que vous n'êtes pas intéressé, M. le ministre, ce n'est pas ça du tout, c'est que je vous demande une question spécifique par rapport à le pouvoir que vous allez avoir puis l'ascendance que vous allez avoir sur les autres ministères. Si vous voulez que M. Lortie réponde, ça va me faire plaisir. C'est quoi, l'ascendance que vous allez avoir sur d'autres ministères qui vont être obligés de participer? Parce que, s'ils ne participent pas, on ne peut pas mettre... Cet arrimage-là, ça ne sera pas un succès.

Alors, moi, je veux savoir, vous, c'est quoi, votre pouvoir à la fin septembre, quand le rapport va sortir puis les constats vont être faits? Très d'accord avec vous, des métiers qui vont être valorisés, des métiers qui vont sortir du lot parce que c'est des métiers qui... peut-être qu'ils ont été oubliés puis qu'aujourd'hui on va en avoir de besoin, je pense, rien que dans le secteur de la construction, par exemple. Comment, vous, comme ministre de l'Emploi, vous allez avoir une ascendance sur les autres ministères pour que les autres adhèrent à ce plan, pour que ce soit une réussite?

M. Simard : Alors, M. le Président, pour répondre très concrètement, le ministère de l'Emploi est en amont du ministère du Travail, du ministère de l'Éducation et d'autres ministères sectoriels.

Mme Rotiroti : Je le sais ça, oui.

• (18 h 10) •

M. Simard : C'est nous qui donnons les cibles, c'est nous qui avons l'expertise pour déterminer les besoins du marché, parce que les partenaires sont membres de la commission et puis nous alimentent en ce sens, et c'est nous qui guidons l'action gouvernementale globale pour relever le défi de l'employabilité, trouver les ressources requises, tantôt à travers de la publicité, tantôt à travers des programmes de formation adaptés aux besoins de notre main-d'oeuvre. Donc, on est en pole leadership. Contrairement à ce qu'on croit très souvent, c'est un exemple très criant d'action où on ne travaille pas en silos, mais où on est vraiment en partenariat avec plusieurs ministères. L'Emploi est un peu le capitaine emploi pour donner le leadership requis à l'ensemble de l'action gouvernementale, pour trouver les bonnes ressources au bon endroit, au bon moment.

Mme Rotiroti : D'accord avec le ministre, c'est lui qui donne les indicateurs. Ça, je suis d'accord.

Ma question, je vais la reposer, qu'est-ce... Si je vous comprends dans votre explication, c'est que les autres ministères n'auront pas le choix. C'est ça? Ils n'auront pas le choix de suivre suite au constat que vous allez faire en septembre, c'est-à-dire que, puis je veux juste bien qu'on comprend qu'est-ce que je veux dire par pas choix... ils n'auront pas le choix de suivre. C'est-à-dire que le ministère de l'Éducation va être obligé de revoir tout qu'est-ce qui est formation pour s'assurer que la formation qui est donnée va arrimer avec le besoin et la pénurie de main-d'oeuvre avec qu'est-ce qui est identifié par ces partenaires-là. Vous dites : Je vous dis, moi, je donne la commande, le ministère de l'Éducation doit suivre. J'ai bien compris votre intervention, M. le ministre?

M. Simard : Pour l'essentiel. C'est sûr qu'il y a un peu plus de nuances, nous sommes dans une étude de crédits, mais vous avez l'essentiel de mon esprit, en effet. Parce qu'on l'a déjà réussi. C'est de cette manière, un peu, que nous avons fonctionné avec l'OPMO et notre nouvelle stratégie qui, bien sûr, va tenir en compte des investissements massifs qui seront annoncés par Hydro-Québec, des investissements massifs qui seront annoncés par le ministère de la Défense au fédéral, qui amènera, sans doute, comme vous le savez, beaucoup d'emplois dans l'aérospatiale à Montréal, mais aussi dans le naval avec la Davie à Québec, hein? Ça va être multisectoriel. Donc, on va tenir compte également du PQI. On doit tenir compte d'une série d'indicateurs pour nous permettre de voir les tendances lourdes qui émergent, notamment en aérospatiale.

Mme Rotiroti : OK. Là, je vous amène dans le tourisme, M. le ministre. Est-ce que le tourisme fait partie de ces partenaires-là qui sont autour de la table?

M. Simard : Bien, écoutez, on pourra peut-être laisser M. Lortie compléter, mais essentiellement, il y a quatre gros groupes qui font partie de la Commission des partenaires du marché du travail. Bien sûr, le groupe économique, notamment représenté par le Conseil du patronat du Québec, représenté par le Regroupement des jeunes chambres de commerce, par la Fédération des chambres de commerce, etc., etc., les groupes syndicaux — je sais qu'il ne nous reste plus de temps — les groupes communautaires et les groupes qui sont reliés à l'éducation et à l'enseignement... Donc, on a quatre grands corps, mais ça ne nous empêche pas, de manière ponctuelle, d'avoir des discussions avec les ministères appropriés, notamment le tourisme. On sait qu'il y a de grandes demandes d'emploi dans ce secteur. Vous avez vu la première ministre prioriser... bien sûr, annoncer une priorisation de ce secteur.

Mme Rotiroti : OK, mais vous êtes sans savoir que ça représente... l'industrie du tourisme représente à peu près un demi-million d'emplois. C'est le quatrième produit d'exportation, sans parler de les milliards de dollars de retombées économiques. Et là, eux, ils font face à un enjeu, évidemment, comme plusieurs secteurs, de relève. Alors, vu qu'ils ne sont pas inclus dans votre... les quatre gros groupes que vous allez traiter, comment on peut venir en aide à cette industrie-là?

M. Simard : Alors, votre question est très pertinente. M. le Président, la question de la collègue est très pertinente. Il faut comprendre qu'en plus de la Commission des partenaires du marché du travail, il y a une série de comités sectoriels selon le secteur de l'emploi. Le tourisme en fait partie, et nous allons collaborer très, très étroitement avec ce comité relié au tourisme. Moi-même, personnellement, comme ministre responsable de la région de Québec, j'ai eu à rencontrer des représentants de l'industrie hôtelière, notamment M. Alupa Clarke. On sait que les besoins sont grands et... bon, que ce soit pour les personnes qui font le ménage dans les chambres, les concierges et autres. Donc, on comprend la complexité des besoins du milieu puis on sera au rendez-vous.

Mme Rotiroti : OK. Je vous amène... M. le ministre, vous avez un programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation, qui est le PARFAIR, qui a permis aux gens de se placer dans leur domaine d'études.

M. Simard : ...j'ai mal compris le début de la phrase.

Mme Rotiroti : J'ai dit : Vous avez un programme que vous gérez dans votre ministère, là, qui s'appelle... oui, qui a été annoncé l'année passée, c'est le programme d'aide à la relance pour l'augmentation du... de la formation, c'est le PARFAIR, P-A-R-A-F... PARAF, oui, PARAF. C'est un ancien programme. Pourquoi je vous mentionne ce programme en particulier, là, c'est que, lors des études des crédits l'année passée, ma collègue, qui était à l'époque critique de l'emploi, avait demandé, justement, si on était capable d'avoir des statistiques ou une reddition de comptes, un... s'il y a eu un suivi par rapport à l'argent qui a été investi puis par rapport à le nombre de personnes qu'on avait ramené à l'emploi. Puis on s'est fait répondre qu'il n'y avait aucun mécanisme de suivi et qu'on...

la ministre, à l'époque, s'est fait mettre à l'ordre par le premier ministre en disant qu'on était... que le ministère était pour se doter de meilleurs outils de suivi par rapport à ce programme-là. Est-ce que, depuis, ça s'est fait?

M. Simard : Bien, M. le Président, je remercie ma collègue pour sa question. Au moment où on se parle, je ne dispose pas de l'information requise. Alors, de deux choses l'une, ou on prend une pause pour la trouver ou, subséquemment, on vous envoie l'information. On enverra, s'il y a consentement, pour ce faire, à la commission, les renseignements demandés dans les plus brefs délais dès que nous aurons obtenu l'info.

Le Président (M. Allaire) : M. le ministre, je comprends que c'est un engagement.

M. Simard : Sinon, mon sous-ministre adjoint pourrait aussi...

Mme Rotiroti : Oui, parfait.

M. Simard : ...semble-t-il, vient de trouver, peut-être, une information qui serait pertinente.

Le Président (M. Allaire) : Allez-y.

M. Simard : Avec consentement.

Le Président (M. Allaire) : On l'avait déjà. Vous pouvez y aller.

M. Simard : Très bien.

M. Gauthier (Francis) : On parle bien du Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation, donc le PARAF? C'est de ce programme-là?

Mme Rotiroti : Oui.

M. Gauthier (Francis) : Le programme est terminé, il n'y a plus de... Dans le fond, le programme est venu à échéance l'année dernière, il n'y a plus de participants actuellement qui sont...

Mme Rotiroti : Dans ce programme-là.

M. Gauthier (Francis) : ...dans ce programme-là.

Mme Rotiroti : Oui, mais êtes-vous en mesure de me dire combien de personnes que vous avez aidé avec ce programme-là? Avez-vous fait la reddition de comptes? Parce qu'à l'époque on s'est fait répondre : Bien, le programme est en cours, on n'a pas encore le... le suivi n'est pas fait. Alors là, je me demande : Avez-vous fait une reddition de comptes de ce programme-là? Est-ce que ça a porté les fruits escomptés ou pas?

M. Gauthier (Francis) : Je pense qu'on serait capables de déposer une reddition de comptes du programme qui est...

Mme Rotiroti : Parfait. Excellent.

M. Gauthier (Francis) : Il n'y a pas de souci.

Mme Rotiroti : Merci.

Le Président (M. Allaire) : Parfait. Je veux juste... Pour que ce soit bien clair, je comprends que j'ai l'engagement du ministre. Donc...

M. Simard : ...

Le Président (M. Allaire) : Parfait. Nous, on s'assure de faire les suivis après. Donc, c'est très clair.

M. Simard : Absolument. On enverra ça au secrétariat, M. le Président.

Le Président (M. Allaire) : 1 min 20 s.

Mme Rotiroti : Une minute. Bon, vous avez... bien, ce n'est pas vous, je pense, c'est votre collègue qui a mis en place un programme attestation d'études professionnelles au niveau de la construction, hein? On avait vu que... il y avait un programme où est-ce qu'on a investi quand même 411 millions de dollars, ayant produit des résultats

très limités malgré les investissements massifs. Il y a un... il y a eu un taux... puis ça, je vous épargne, là, tous les articles qu'il y a eu sur cet effet-là en disant... Je ne sais pas si vous vous souvenez, là, tu sais, que les gens prenaient des cours, on payait les gens pour prendre des cours puis c'était pour faire des cabanons dans leur cour arrière. Il y a eu un problème de rétention, en tout cas, bref, ça a été un échec total, mais on a quand même mis 411 millions de dollars dans ce programme-là.

Alors, est-ce que le ministre aujourd'hui peut reconnaître que ce programme-là n'a pas fonctionné puis qu'on a appris de nos erreurs?

M. Simard : Alors, M. le Président, je crois comprendre que les statistiques formelles seront proposées par le ministère de l'Éducation.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Désolé, c'est tout le temps qu'on a pour ce bloc avec l'opposition officielle. Alors, on y va avec le dernier bloc de cette séance, avec la partie gouvernementale. Mme la députée de Saint-François, 10 min 28 s.

Mme Hébert : Merci, M. le Président. Alors, M. le ministre, je vais vous ramener sur les partenariats avec les établissements d'enseignement. Alors, comme vous le savez, la préparation de la relève, bien, relève aujourd'hui d'un enjeu stratégique majeur pour l'avenir économique du Québec. D'ailleurs, la semaine dernière, j'ai eu la chance d'avoir un investissement de plus de 3 millions pour la formation professionnelle en réfrigération, dans mon comté, qui est un besoin, vraiment, dans ma région. Donc, on va pouvoir augmenter d'un... d'un groupe pour la cohorte. Et, vous savez, ils ont su créer, même, le centre professionnel avec le centre de services scolaire, un partenariat avec un... un industrie local qui va même mettre à la disposition les nouvelles technologies par rapport au CO² qui est pour refroidir, là, les... dans le refroidissement, là, dans la formation, contrairement au fréon, qui est 1 000 fois moins dommageable pour l'environnement. Donc, on veut toujours s'améliorer, hein, pour l'environnement. Alors, c'est le fun que notre relève puisse apprendre avec les nouvelles technologies. Donc, il s'est créé un partenariat entre l'industrie et le centre de formation professionnelle.

• (18 h 20) •

Vous savez aussi, on parlait tantôt avec la députée de l'opposition, on parlait de valorisation. On veut valoriser les formations chez nos jeunes. Avec la grande immigration qu'on a présentement, les nouveaux arrivants, des fois, la formation professionnelle ne fait pas partie de l'option pour leurs enfants, hein? Réussir dans la vie, c'est passer par l'université. Mais on le sait, ici, au Québec, les formations professionnelles sont très payantes. Donc, nos jeunes accèdent rapidement au marché du travail sans nécessairement avoir besoin de faire des prêts étudiants, des bourses ou quoi que ce soit. Donc, ils accèdent rapidement sur le marché du travail et avec des emplois très payants, des bonnes conditions de travail aussi, dans le domaine de la construction par ailleurs.

Donc, au-delà des statistiques sur l'emploi, bien, il est question ici de notre capacité collective à former des travailleurs de demain, donc à soutenir notre compétitivité économique, à offrir aux jeunes ainsi qu'aux futurs travailleurs des perspectives d'emploi stimulantes et adaptées aux réalités du marché. Alors, dans un contexte où la concurrence pour attirer et former une main-d'oeuvre qualifiée est de plus en plus forte, il apparaît essentiel de poursuivre des collaborations afin d'assurer le Québec, qu'il puisse compter sur une relève qui est bien préparée, compétente et adaptée aux réalités économiques du terrain.

Donc, M. le ministre, comment que les partenariats avec les établissements d'enseignement pourraient contribuer à préparer notre relève? Je pense que vous voulez élaborer là-dessus. Vous avez sûrement de quoi de très intéressant à nous partager.

M. Simard : Bien, M. le Président, je souhaitais remercier ma collègue pour son intervention qui soulève de très nombreux enjeux très stratégiques par rapport à l'emploi. Mais de tous les sujets qu'elle a abordés, il y a un tronc commun et c'est d'être près des besoins du milieu, près des besoins de chacune de nos régions. Chaque région a ses sensibilités, ses besoins, ses problématiques, et c'est l'objectif du ministère de l'Emploi, qui est un ministère quand même très décentralisé dans la manière par laquelle elle se concerte avec ses partenaires.

Donc, non seulement nous avons une commission des partenaires du marché du travail qui regroupe les quatre grands corps dont je vous parlais subséquemment : économie, syndicat, éducation, communautaire, mais nous redéployons cette CPMT partout à travers le Québec. Donc, il y a, dans chacune des régions du Québec ou à peu près, M. Lortie pourra peut-être parfaire la réponse, lui qui en est le spécialiste, on a des conseils régionaux qui, eux-mêmes, sont en étroite, donc, collaboration, tantôt avec leur cégep respectif, ou leur institution privée d'enseignement, ou publique, d'enseignement secondaire. Donc, il y a une relation très, très étroite.

Et, dans tous les cas de figure, ce que vous dites renvoie aussi à l'importance de valoriser le métier, la valorisation de nos métiers qui peuvent donner de très beaux boulots, très bien rémunérés, avec une constance, une permanence dans l'emploi. Puis, vous savez, les métiers d'aujourd'hui, là, ils nous permettent de progresser. Moi, je pense à... je reviens à l'exemple de mon ami Sébastien, qui a commencé électricien, mais qui est bourré de talent, puis il s'est rendu compte qu'il était très bon en gestion des ressources humaines puis qu'il était très bon en gestion de projets. M. le Président, je vais vous dire une affaire, il a monté dans l'organisation. Avoir un métier, ça ne veut pas dire faire la même chose tout le reste de sa vie. C'est aussi la capacité d'être en ascension dans son milieu de travail, avec les conditions, bien sûr, salariales qui accompagnent ces augmentations de responsabilités.

Donc, j'apprécie beaucoup le fait que, dans le cadre de votre intervention, vous précisiez toute l'importance des métiers. Moi... on a l'âge qu'on a. S'il y a une chose qui est incompressible dans la vie, c'est son âge, et, tu sais, j'appartiens à... moi, je viens d'un milieu... tu sais, une classe moyenne. Et puis je... mais j'appartiens dans... comment dire, à une époque où, très souvent, on valorisait les professions aux dépens de nos métiers. Puis je dois vous avouer que le défi de société que nous avons, c'est de revaloriser cette extraordinaire richesse que constitue l'ensemble des métiers québécois. Puis peut-être que M. Lortie aurait quelques mots en complément, là, sur cette approche, mais sur les deux points, décentralisation, respect des besoins du milieu, valorisation du métier, je voulais vous lever mon chapeau parce que c'est tout à votre honneur.

Le Président (M. Allaire) : M. Lortie.

M. Lortie (Jean) : ...écoutez, à travers les programmes que la commission a mis... et réflexions qu'elle a faites, la formation professionnelle, la formation technique est au cœur de nos préoccupations, de par la valorisation de ces métiers-là, notamment dans le plan d'action métropolitain en aérospatiale qu'on a développé à la commission et qui donne des résultats. Les cohortes sont pleines dans les deux écoles, EMAM, ÉNA.

Dans d'autres secteurs aussi, on a développé beaucoup, beaucoup de mesures et on travaille très fort, avec nos trois ordres d'enseignement, pour développer ensemble. Par ailleurs, demain, tous les responsables en formation générale des adultes, formation continue, sont à Lévis dans un grand colloque, et j'y suis, pour démontrer cette collaboration qu'on doit... Il faut valoriser les métiers et dans notre vision... cinq ans du marché du travail, les métiers qui ne seront pas des métiers figés, c'est-à-dire ils vont être en évolution constante de par les technologies. Il faut adapter la main-d'œuvre et surtout leur donner une... et donner le goût à des jeunes, qui ont de l'intelligence manuelle, de trouver des métiers intéressants et de les accompagner pour le faire. Et ça, c'est notre défi comme commission, et les partenaires sont unanimes à cet effet-là.

Mme Hébert : Donc, bien, j'aime beaucoup le discours que vous partagez, les exemples sont très probants. Moi-même, dans ma famille, j'ai beaucoup de membres de ma famille qui ont passé par la formation professionnelle. Et, vous savez, ce sont, comme je disais, des emplois payants. Ce sont des emplois aussi qui sont à la fine pointe de la technologie. On fait juste regarder en électricité, avec toute la domotique, donc, il y a possibilité pour nos jeunes... et c'est une invitation, justement, d'envisager ces carrières-là qui sont très prometteuses et qui ont 100 % de placement présentement, là, qu'on parle de la réfrigération, d'électricité, charpenterie-menuiserie. Donc, très heureuse de voir qu'on est au rendez-vous en tant que gouvernement.

Maintenant, je vais vous amener sur les réalités régionales du marché du travail. Un petit peu dans la même veine, vous êtes sur le Conseil des régions avec moi, M. le ministre. On a cette volonté de ne pas faire du mur-à-mur. Donc, lorsqu'on parle du marché de travail au Québec, bien, c'est important de réaliser qu'il n'existe pas juste une réalité uniforme. Donc, les besoins, les défis, les occasions de développement varient énormément d'une région à l'autre, donc selon la structure économique qui est locale, la démographie, les secteurs d'activité dominants et les enjeux propres à chaque territoire.

J'aimerais savoir... dans plusieurs régions, il y a des entreprises qui nous rappellent régulièrement l'importance d'avoir des mesures adaptées à leur contexte particulier. Le besoin des PME manufacturières en région, ce n'est pas nécessairement les mêmes que ceux d'une entreprise en technologie dans un grand centre urbain. Puis, vous savez, je suis aussi adjointe parlementaire du ministre délégué à l'Économie et aux PME. Donc, j'ai eu la chance de faire plusieurs tournées à travers le Québec, et c'est un discours qu'on entend beaucoup chez nos PME. Donc, la capacité d'adaptation des programmes gouvernementaux devient donc essentielle pour répondre efficacement aux réalités vécues sur le terrain. Donc, comment les mesures gouvernementales tiennent-elles compte des réalités régionales du marché du travail?

M. Simard : Alors, vous soulevez un enjeu de taille, qui est celui de la régionalisation des marchés de l'emploi. Je vais prendre la réalité qui est la mienne, à Québec. Jusqu'à tout récemment, là, on avait un taux de chômage qui était en bas du 3 %. Lorsque j'étudiais, jeune étudiant en sciences sociales à Laval, on nous expliquait que le taux de chômage naturel, c'était de 4 %, hein? C'étaient les grandes théories de l'époque, c'était un optimal... Puis vous m'auriez dit à l'âge de 20 ans, quand il y avait des taux de chômage de 10 %... parfois 10 %, parfois plus, qu'un jour, à Québec, on aurait un taux de chômage de 2,7 %... il a augmenté légèrement, mais il reste en bas du 4 % à Québec.

Donc, c'est dire que, selon les régions, les... comment dire, l'approche diffère. Les pressions sont différentes. Il y a certains secteurs plus en demande que d'autres, et c'est la raison pour laquelle on a besoin d'être alimentés en termes de données. Parce qu'avant d'agir, il faut observer la réalité, il faut savoir, il faut connaître, il faut avoir du data, et puis les partenaires les mieux outillés pour répondre à ce questionnement-là, c'est les conseils régionaux des partenaires du marché du travail. En tout cas, merci. Est-ce que j'ai le temps de dire merci aux gens de l'opposition...

Le Président (M. Allaire) : Merci, M. le ministre...

M. Simard : ...pour la qualité de leurs interventions puis à mes collègues pour leur présence?

• (18 h 30) •

Le Président (M. Allaire) : C'est bien, vous venez de le faire. C'est parfait. Justement, avant la mise aux voix, je voulais justement faire une intervention à peu près similaire, là. Honnêtement, c'est vraiment une belle

séance de crédits. Des questions rigoureuses, les réponses l'étaient tout autant, mais surtout, ça s'est fait dans le respect. Alors, bravo, tout le monde.

Adoption des crédits

Donc, le temps alloué de l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits.

Le programme 1, intitulé Gouvernance, administration et services à la clientèle, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Allaire) : Adopté sur division, Mme la secrétaire. Le programme 3, intitulé Emploi, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Allaire) : Sur division également.

Adoption de l'ensemble des crédits

Finalement, l'ensemble des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2026-2027 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Allaire) : Adopté sur division.

Documents déposés

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et finalement, comme vous le voyez, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux au mercredi 27 mai 2026 à 11 h 15, où elle entreprendra l'étude du volet Économie des crédits budgétaires du portefeuille Économie, Innovation et Énergie. Merci, tout le monde. Bonne fin de soirée.

(Fin de la séance à 18 h 31)